



2013

Développement Durable

Rapport annuel sur la situation de la ville de GRASSE en matière de développement durable



En application de l'article 255 de la loi Grenelle 2

Grasse. Vivre la Côte d'Azur de l'intérieur.

Document imprimé sur papier recyclé

- Collecte des données, synthèse et mise en page : Mission Développement Durable, ville de GRASSE.
- Rédaction coproduite partiellement avec les services municipaux, les services de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence et nos partenaires.

Références et sources :

- Ateliers Agenda 21 du 10 octobre 2013,
- Diagnostic et fiches actions de l'Agenda 21,
- Rapports DD 2011 & 2012,
- Bilan Carbone « Patrimoine et services » réalisé par « éQuiNéo » dans le cadre du Plan Climat-Ouest 06,
- Bilan Carbone « Territoire » réalisé par « Energies Demain » dans le cadre du Plan-Climat Ouest 06.

Préambule

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable et de la promulgation des lois « Grenelle », l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et son décret d'application du 17 juin 2011 rendent obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les communes de plus de 50 000 habitants.

Le but de ce rapport annuel est de susciter, au sein des services municipaux et de ses élus, une réflexion structurée sur la contribution de leurs actions au développement durable. Cette obligation met au centre des débats « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique et permet l'examen des marges de progression.

Il s'agit donc de réaliser un support permettant à Monsieur le Maire de présenter aux élus, avant la tenue du débat d'orientation budgétaire, le bilan des politiques, programmes et actions publiques ainsi que les options d'amélioration retenues pour les années à venir.

Contenu du présent rapport

Il est important de noter que ce rapport n'a pas seule vocation à faire ressortir les actions, politiques ou programmes ayant pour objectif l'une ou l'autre des 5 finalités du développement durable. Il permet aussi l'analyse des impacts [positifs, neutres ou négatifs] sur l'ensemble des 5 finalités du développement durable pour chaque action, programme ou politique.

A ce titre, la ville de Grasse, au fil des pages du présent rapport, souhaite valoriser son engagement de longue date en matière de développement durable.

En effet, au-delà de la préservation de l'environnement, la ville de Grasse s'est engagée dans une démarche volontaire au travers de son Agenda 21 et dans la réalisation réglementaire de Plan Climat Energie Territorial. Ainsi, la mise en œuvre concrète du programme d'actions sert de base d'écriture au présent rapport de développement durable.

Après l'édition des deux premiers rapports en 2011 et 2012 qui ont reflété l'exhaustivité des actions menées au sein de la collectivité et sur le territoire, l'édition 2013 se veut plus synthétique avec une lisibilité grandement améliorée sous forme de fiches thématiques.

Ce travail – dont la forme est appelée à évoluer chaque année – accompagne l'évaluation de l'Agenda 21 selon les mêmes axes stratégiques d'amélioration.

Loin de s'afficher comme une simple liste des actions remarquables mises en œuvre dans l'année, il s'agit d'identifier les interactions à conforter ou à construire pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur du développement durable.

Introduction

Structure du rapport

Construit sur la même architecture que l'Agenda 21, le rapport de développement durable se scinde en deux parties :

Partie n°1 : « GRASSE, une ville engagée et responsable »

Contient le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Partie n°2 : « GRASSE, une ville-centre d'un territoire attractif »

Contient le bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable. Ce dernier présente volontairement des actions, des projets et des programmes portés à d'autres échelons territoriaux, notamment par la Communauté d'agglomération du Pôle Azur Provence (CaPAP). Cela est à la fois lié au fait que ces actions ou activités ont lieu sur le territoire grassois, mais aussi, et surtout, du fait que la ville de Grasse est partie prenante dans les décisions et les orientations prises à leurs échelles ou dans leurs instances décisionnelles.

Ces deux parties sont complétées en fin de chaque thème **par un tableau d'indicateurs de suivi**, mis à jour régulièrement **dans le cadre de l'Agenda 21**.

Les logos suivants précisent les actions et engagements pris dans le cadre de l'Agenda 21 et du Plan Climat Ouest 06



Modalités d'élaboration

Le service Développement Durable de la ville de Grasse, fort de l'expérience de rédaction des rapports 2011 et 2012, a dessiné une première trame de ce troisième rapport qui a ensuite été complété et amendé par les chefs de service de la collectivité.

Une réunion de travail avec l'ensemble des référents des services municipaux a permis de compléter le document initial par l'ajout de compléments d'informations en lien direct avec les activités de leur service au cours de l'année 2013.

Ensuite, un comité de lecture -composé de la direction générale et d'élus- a validé la version finale du document. C'est cette dernière mouture qui est présentée au conseil municipal le 14 novembre 2013 préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Adopté par le conseil municipal, le présent rapport est consultable sur le site internet de la ville de Grasse (www.ville-grasse.fr) et transmis aux citoyens sur demande.

Sommaire

1^{ère} partie : Grasse, une ville engagée et responsable.....	7
<i>Assurer les principes durables dans la gouvernance de l'action publique</i>	8
▪ Participation des acteurs locaux	8
▪ Information des citoyens	9
▪ Transversalité des approches.....	9
▪ Pilotage et suivi des actions	10
<i>Administrer les services municipaux de manière exemplaire.....</i>	10
▪ Mener une politique des ressources humaines responsable.....	10
▪ Guider les changements de comportements des agents communaux.....	11
▪ Consolider les pratiques éco-responsables au sein de la collectivité	12
▪ Améliorer l'accueil de chacun et la qualité des espaces ouverts au public	13
▪ Bilan Carbone « Patrimoine & Services ».....	14
<i>Gérer le patrimoine communal de manière éco-responsable</i>	15
▪ Réduire les consommations liées à la gestion du patrimoine public.....	15
2^e partie : Grasse, ville-centre d'un territoire attractif.....	17
<i>Contribuer aux engagements nationaux « Climat-Energie »</i>	18
▪ Réaliser un Plan « Climat-Energie »avec les collectivités de l'Ouest 06.....	18
▪ Adapter le volet Climat-énergie de l'Agenda 21 au PCET Ouest 06.....	18
▪ Suivre les initiatives « climat-énergie » portées par d'autres acteurs	19
<i>Amoindrir la vulnérabilité territoriale face aux risques.....</i>	19
▪ Se préparer aux risques pour mieux les anticiper	19
▪ Informer les Grassois sur les risques encourus	19
<i>Préserver les milieux et les ressources naturelles.....</i>	20
▪ Rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement.....	20
▪ Amélioration de la qualité de l'eau et le service de distribution	20
▪ Gestion des eaux pluviales	20
<i>Approfondir nos connaissances sur l'environnement naturel grassois</i>	21
▪ Suivre les initiatives portées par d'autres acteurs en matière environnementale...	21
<i>Assurer la complémentarité des espaces et l'essor patrimonial de la ville</i>	24
▪ Affirmer le « Grand Centre » dans sa fonction et son attrait.....	24
▪ Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers.....	26
<i>Assurer un partage harmonieux de l'espace public entre les usagers.....</i>	26
▪ Mener une politique globale «déplacements et mobilité »	26
▪ Maintenir un sentiment de sécurité et de propreté	26
<i>Favoriser les espaces de nature en ville.....</i>	27
▪ Valoriser les paysages sauvages et les éléments naturels	27
▪ Développer les espaces verts en ville.....	27
<i>Conforter l'attractivité patrimoniale et touristique de la ville.....</i>	30
▪ Informer les Grassois et orienter les visiteurs vers un tourisme culturel.....	30
▪ Maison du Patrimoine	31
▪ Promouvoir l'offre touristique et l'adapter à la ville.....	31
<i>Soutenir le potentiel agricole du territoire</i>	32
▪ Promouvoir les circuits de distribution et la production locale	32
▪ Accompagner le volet agricole de l'industrie des parfums	32
<i>Favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial</i>	33
▪ Faciliter le développement commercial	33
▪ Pépinière commerciale.....	33
▪ Carte shopping	34
▪ Faciliter l'installation d'entreprises	34
<i>Renforcer les partenariats territoriaux.....</i>	35
▪ Accompagner le tissu associatif	35
▪ Contrats avec les associations	35
<i>Développer la solidarité entre Grassois et avec les autres territoires</i>	38
▪ Répondre aux besoins actuels de la population grassoise	38
▪ Atténuer les inégalités sociales	39
▪ Consolider les actions de solidarités internationales.....	39
<i>Favoriser l'accès de tous à la culture, à la connaissance et aux loisirs.....</i>	40
▪ Activités sportives et de loisirs pour tous.....	40
▪ Éducation jeunesse.....	40
▪ Culture et connaissance pour tous.....	41
<i>Favoriser l'implication des Grassois dans la vie de leur cité</i>	43
▪ Former, sensibiliser et impliquer les Grassois	43
▪ Impliquer les jeunes générations et valoriser leurs actions	43

L'appréhension du concept développement durable s'est historiquement faite en France autour de l'interaction de trois dimensions :

- la préservation de l'environnement (ressources naturelles, climat, biodiversité, risques naturels...),
- la cohésion et l'équité sociale (épanouissement de tous, accès à l'emploi, lutte contre la pauvreté, solidarités territoriales...),
- le développement économique (activités humaines, libre circulation des personnes ou marchandises, répartition des richesses, responsabilité des organisations, économie verte...).

Ces trois dimensions représentées de manière abstraite et statique ne proposent pas de réponse à des questions transversales. Ainsi, un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux a été rédigé par le Gouvernement et conforté par la loi Grenelle II du 12/7/10.

Le cadre de référence national définit les 5 finalités suivantes qui doivent être poursuivies « de manière concomitante et de façon cohérente », ce qui signifie qu'une action ou politique qui ne contribue qu'à une seule des finalités et qui peut se révéler contradictoire avec une autre, ne peut pas être considérée comme durable !

Pour intégrer les finalités du développement durable au niveau local, il est préconisé de s'appuyer sur une gouvernance territoriale. Le processus de gouvernance territoriale repose sur cinq principes qui sont moteurs de projet partagé ou de convergence d'intérêt entre tous les acteurs locaux :

Les 5 finalités de développement durable

1. Lutter contre le dérèglement **climatique** et protéger l'atmosphère,
2. Préserver la **biodiversité**, protéger les milieux et les ressources naturelles,
3. Permettre l'épanouissement de tous les **êtres humains**,
4. Assurer la **cohésion sociale** et la **solidarité** entre territoires et entre générations,
5. Fonder les dynamiques de **production** et de **consommation** responsables.

Les 5 principes de gouvernance partagée

1. Anticiper les transformations par une **stratégie** d'amélioration continue,
2. Raisonner sur les interactions sectorielles par une **transversalité** de l'approche,
3. Associer les acteurs du territoire dans une **participation** concertée,
4. Organiser les collaborations entre structures ou territoires par un **pilotage**,
5. Donner de la cohérence à la démarche par une **évaluation** partagée.

Ainsi, en fin de chaque thème un tableau récapitulatif fait apparaître la prise en compte des finalités DD dans les actions menées en 2013 par les services et répertoriées dans ce document.

Dans la synthèse finale, seules les actions répondant positivement à au moins deux finalités sont prises en compte.

Grasse, une ville engagée et responsable

Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

1^{ère} Partie :

S'inscrire dans une dynamique d'amélioration des services et entraîner les acteurs locaux

La Stratégie Nationale de Développement Durable invite les acteurs publics à être exemplaires et montrer qu'il est possible d'agir à tous les niveaux pour préserver le territoire et impulser auprès des citoyens des comportements écoresponsables.

Ainsi, en associant dans leurs modes de fonctionnement, des « bons » réflexes au quotidien et des choix de gestion intégrés, les collectivités peuvent diminuer les pressions exercées par leurs activités sur l'environnement et contribuer ainsi à la préservation des ressources. De même, dans les décisions qu'elles prennent, elles peuvent influencer et agir dans le même sens auprès de leurs partenaires.

Toute démarche de développement durable implique une participation active de la population et de tous les acteurs du territoire. Elle repose sur l'intérêt commun qu'ont les acteurs pour le devenir de leur territoire et les conditions d'un mieux vivre ensemble. En effet, chacun (individu, famille, association, entreprise, expert) a une connaissance spécifique de la ville et peut apporter efficacement sa contribution à la démarche.

La ville de Grasse est particulièrement avancée en matière de démocratie participative, engagée depuis la fin des années 1990 dans une démarche de « débat citoyen, de réflexion collective avec ses habitants sur l'avenir et le devenir du territoire ». La concertation de Grasse 2020 s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Engagement 1 : Gérer le patrimoine communal de manière éco-responsable

Engagement 2 : Administrer les services municipaux de manière exemplaire

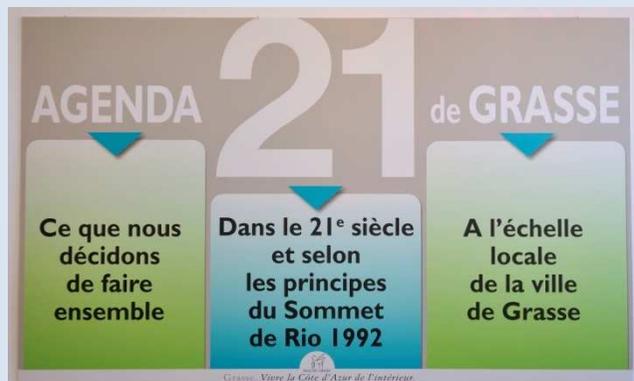
Engagement 15 : Faciliter l'implication des Grassois dans la vie de leur cité



Nouvelles étapes & actions marquantes 2013



Le plan d'actions de l'Agenda 21 est adopté le 4 juillet 2013



Thèmes abordés en 2013 au « Lundis du maire »

- 4 février : point d'étape sur les réalisations du centre historique de Grasse
- 4 mars : la réforme des rythmes scolaires à Grasse
- 8 avril : stationnement : une nouvelle donne pour les Grassois
- 3 juin : événementiel de l'été à Grasse
- 2 septembre : la rentrée scolaire à Grasse

EXEMPLARITE

Assurer les principes durables dans la gouvernance de l'action publique

Participation des acteurs locaux

- Engagement de longue date

Grasse 2020 : fort des résultats concrets de sa précédente initiative de projet de ville en 1997 « Une ville qui nous ressemble, une ville qui nous rassemble », le sénateur-maire de la ville de Grasse a souhaité conforter cette démarche et relancer en 2010 un nouvel exercice de démocratie participative : « Grasse 2020, donnons de la suite à vos idées ».

- Agenda 21 et son volet Climat-Energie

En prolongement à cet exercice, la ville a élaboré un agenda 21 qui a été adopté à l'unanimité le 4 juillet 2013 selon 5 axes :

- « Exemplarité » : s'inscrire dans une dynamique d'amélioration des services et entraîner les acteurs locaux
- « Biodiversité et énergie » : Veiller à la pérennité et à la diversité du vivant par une gestion responsable des ressources
- « Cadre de vie » : Garantir l'équilibre dans l'organisation spatiale du territoire entre les activités, usages et la mobilité
- « Dynamisme territorial » : Favoriser l'attractivité patrimoniale et l'émergence d'une économie locale, durable, solidaire
- « Équité sociale et culturelle » : Donner à chacun la possibilité de participer et le droit de savoir avec ses propres ressources physiques et culturelles.

Le volet Climat-Energie de l'Agenda 21 est élargi au périmètre territorial des 5 collectivités engagées dans le Plan Climat Energie de l'Ouest 06. C'est la première fois, en France, que 5 collectivités de plus de 50 000 habitants s'entendent pour élaborer et mettre en œuvre un plan climat ambitieux.

Intérêts :

- Le PCET commun permettra d'amplifier la collaboration qui existe déjà entre les territoires et d'engager des actions structurantes ambitieuses à une échelle territoriale pertinente.
- Chaque partenaire élaborera son propre PCET répondant aux spécificités locales en fonction de ses compétences.
- Le PCET de Grasse constituera le volet « Énergie-climat » de l'Agenda 21.

- Les lundis du Maire

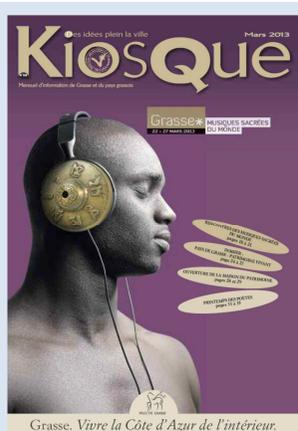
Depuis plusieurs années, chaque lundi du mois à 19h se tient une réunion ouverte à tous. Elle permet à chacun de rencontrer et dialoguer avec le maire, s'informer sur la vie de la cité et sur les projets de la ville.

- Allo M. le Maire

Une ligne téléphonique spécifique a été mise en place afin de permettre à chacun de dialoguer directement avec lui le samedi de 7h30 à 9h. Un blog permet aussi de le contacter.

Axes de progrès :

Rationaliser la pagination de manière constante, éviter le gaspillage dû à la quantité d'impression, viser le palier zéro en affranchissement postal.



Axe de progrès : viser l'impression zéro de « Mairie Info » et organiser 4 réunions annuelles des référents.

Information des citoyens

- Kiosque

Mensuel d'information gratuit destiné à promouvoir les informations associatives, culturelles et institutionnelles de Grasse et du pays grassois. Ce support informe la population sur les projets et actions publiques de la commune et donne la parole aux groupes d'expression du conseil municipal.

- Site internet

Ce site présente les services municipaux et facilite l'accès aux démarches administratives grâce aux services en ligne (marchés publics, inscriptions à la cantine et aux centres de loisirs). Présence de liens vers les syndicats et partenaires institutionnels de la ville.

Transversalité des approches

- La stratégie municipale de développement durable

La stratégie municipale de développement durable cherche à répondre aux attentes exprimées lors des concertations de l'Agenda 21 et aux orientations stratégiques de demain qui conduiront à mettre en perspective le cheminement de la ville de Grasse vers son développement durable.

- Les référents Agenda 21

Lors des ateliers de concertation interne, il est apparu nécessaire de fidéliser les participants en leur donnant une certaine légitimité au sein de leurs services respectifs. Chaque chef de service a dû désigner deux agents de son service en les nommant « agents référents du développement durable » et en intégrant ce rôle dans leur fiche de fonction.

L'agent référent fait remonter les propositions de ses collègues en vue d'une amélioration du service, le but étant que chacun s'approprie, à son niveau, les orientations de la démarche municipale.

- Réunions des « 3 pôles »

Selon l'ordre du jour défini, il s'agit d'une réunion avec l'élue en lien avec le pôle, la DGS, le directeur de cabinet et les DGA concernés afin d'assurer la transversalité de l'action publique. En 2013, six réunions ont été organisées.

Les 3 pôles sont : « Vivre ensemble » ; « Aménagement » et « Proximité ».

- Site intranet et Mairie info

Mis en place en 2011, le site contient des informations sur les services municipaux. C'est un atout pour les agents municipaux qui ont un accès direct à l'information et une économie de papier au niveau de la communication interne, assurée aussi par Mairie info.

Axe de progrès :

Evaluation des actions et politiques publiques au travers du rapport DD, chapitre « Évaluation »

3 Journées de formation en interne ont été dispensées à chaque responsable de service par des animateurs du CNFPT afin de procéder aux entretiens professionnels annuels.



▪ Pilotage et suivi des actions

- Les Comités de coordination de la mairie (CDC)

Depuis 2008, le Directeur général et les directeurs généraux adjoints se réunissent au rythme de 3 fois par mois le lundi autour du maire et de ses 3 premiers adjoints afin de garantir la cohérence des politiques publiques menées sur le territoire. En dehors des sujets transversaux, un thème d'actualité peut être abordé.

- Les réunions de chefs de service

Afin d'assurer la même information de toutes les équipes au plus haut niveau de la hiérarchie, le maire réunit directeurs, directeurs adjoints et chefs de service tous les premiers lundis du mois.

- Évaluation et Comité de suivi

Le rapport développement durable permet une évaluation de l'ensemble des actions mises en œuvre par la ville.

Cette démarche, associée à celle du comité de suivi de l'Agenda 21, permet de tirer les leçons des réussites et des échecs avec la collaboration de tous les services municipaux afin de mieux appréhender les ajustements à faire.

Administer les services municipaux de manière exemplaire

▪ Mener une politique des ressources humaines responsable

- Bilan social

Un état des ressources humaines de la collectivité appelé « bilan social » est présenté tous les deux ans au Comité Technique Paritaire. Il permet de suivre l'évolution des effectifs et d'avoir une image des mouvements au sein des services municipaux.

- Formation

Les formations CNFPT sont largement accessibles à l'ensemble du personnel, qu'il soit titulaire ou non. Avec un budget stable dévolu, la ville en développe cependant en interne pour favoriser la participation des agents (bureautique, hygiène et sécurité, actions envers les agents des écoles).

- Prévention des risques professionnels

Bien plus qu'une obligation réglementaire, la formation à la sécurité a l'ambition d'atteindre le plus haut niveau de prévention pour préserver la santé et garantir la sécurité des agents au travail. Faire connaître les risques liés à l'exercice de son métier passe par la mise en place d'un plan d'actions pour la réduction ou la suppression des risques auquel viennent s'ajouter des actions d'information et de formation des agents dans des domaines divers.

- Emploi de personnes handicapées

Comme tout employeur, la ville de Grasse a obligation d'intégrer dans son effectif un taux de 6% de personnes présentant un handicap. Néanmoins, certaines mesures peuvent compenser ce déficit (scolarité d'un enfant présentant un handicap et nécessitant la mise à disposition d'une ATSEM et d'une auxiliaire de vie, reclassement médical ou prestations de services à des organismes de réinsertion).

Axe de progrès : généraliser à tous les services l'usage du papier recyclé à ne pas confondre avec le papier PEFC.



Axe de progrès : étendre plus largement ce système de récupération du papier, assurer un meilleur suivi et améliorer la coordination des tâches de tous les intervenants.

Axes de progrès : rajeunissement de la flotte en y incluant des véhicules électriques et élimination progressive des moteurs diesel dont les particules ont été reconnues nocives.

▪ Guider les changements de comportements des agents communaux

- Consommation de papier

La circulation d'une quantité non négligeable de papier a beaucoup diminué puisque le traitement du courrier général à son arrivée est automatiquement scanné et transmis aux services via le logiciel de traitement et de suivi Post Office.

Les marchés publics sont totalement dématérialisés via la plateforme spécifique depuis septembre 2012.

Les agents ont été sensibilisés à des gestes éco-responsables (n'imprimer qu'en cas de nécessité et privilégier le recto/verso).

Cependant, beaucoup d'agents sont néanmoins contraints à imprimer car leur hiérarchie préfère travailler sur support papier.

- Tri du papier

Dans la plupart des services administratifs de l'Hôtel de ville, le papier est stocké par le personnel dans des sacs mis à disposition par la mission DD en attendant qu'il soit déversé dans des bacs spécifiques de plus grande capacité relevés par Pôle Azur Provence deux fois par mois, le jeudi. C'est un tri sélectif à la source qui évite le conflit avec d'autres déchets.

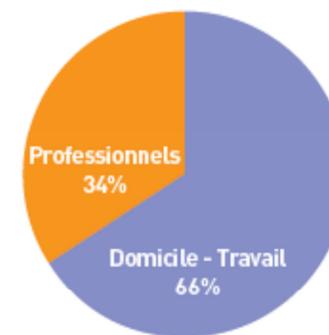
- Pool de véhicules

Tous les services municipaux peuvent être clients du Pool véhicules de l'Hôtel de ville (29 VL et 2 véhicules utilitaires).

Ce service, basé au parking de la Roque, a été créé afin d'éviter les immobilisations de véhicules. Il optimise les déplacements selon les besoins et offre à tous les agents les mêmes moyens pour exécuter des tâches similaires.

Un formulaire est à compléter au préalable à tout déplacement.

Déplacements domicile-travail	81% des agents viennent en voiture sur leur lieu de travail 18 km est la distance moyenne parcourue par agent pour se rendre à son lieu de travail 29 véhicules remisés
Déplacements professionnels	188 véhicules de service 51% des véhicules ont moins de 10 ans Une facture annuelle de 220 000 € → Facture 2020 : 303 000 €



Répartition des émissions liées aux déplacements, en % / Source: eQuiNeo

Nouvelles étapes & actions marquantes 2013

Budget 2013



Répartition budgétaire sur un billet de 100 €

Axes de progrès : développer l'achat durable, changer les habitudes et acheter des produits plus durables.

Améliorer l'intégration des critères DD par une consultation systématique de la Mission DD/A 21 avant la rédaction d'un DCE.

Consolider les pratiques éco-responsables au sein de la collectivité

- BUDGET : finances & développement durable

Dans sa gestion, la ville s'attache à mobiliser ses ressources pour l'investissement et son développement en contenant ses dépenses de fonctionnement courant et de personnel.

Pour 2013, le budget communal s'établit à 67 millions pour le fonctionnement et à 20 millions pour les projets d'équipement et de travaux ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à 2012. La politique fiscale elle-même reste maîtrisée puisque les taux d'imposition sont constants depuis 5 ans et qu'ils n'augmenteront pas en 2014.

Pour améliorer leur lisibilité, les actions municipales se déclinent en 3 pôles et 10 thématiques de politiques publiques.

- 3 pôles : Vivre ensemble ; Proximité ; Aménagement.
- 10 thématiques de politiques publiques :
 - Moyens généraux
 - Aménagement et entretien de l'espace
 - Culture
 - Education et vie périscolaire
 - Jeunesse
 - Renouvellement urbain
 - Sécurité prévention
 - Sport
 - Solidarité et action sociale
 - Animation économique et tourisme

- Lors des préparations budgétaires, les services ont obligation de préciser :

- D'une part, pour le débat d'orientation budgétaire, les choix stratégiques de la municipalité dans une logique de lisibilité et d'aide à la décision.

- D'autre part, et conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement, les objectifs de développement durable du service en indiquant les actions inscrites dans l'Agenda 21.

- Commande publique

La commande publique représente une part importante des demandes en fournitures et en prestations de services. En se positionnant sur une politique d'achats responsables, la ville contribue à une généralisation des pratiques éco-responsables. En ce sens, ce service accomplit, au quotidien, de nombreux gestes et actes tant au niveau des marchés publics que des achats transversaux de la collectivité.

Réalisation d'un FETAVI à l'école élémentaire Saint-Jacques



▪ Améliorer l'accueil de chacun et la qualité des espaces ouverts au public

- Accessibilité des services municipaux aux personnes à mobilité réduite

Une commission spéciale assure la transversalité entre tous les services afin d'adapter tous les travaux programmés aux exigences d'accessibilité et veiller à leurs réalisations conformes.

- Restauration scolaire

Le concept novateur FETAVI, élaboré par la Sodexo, repense complètement l'environnement des enfants lors de leur repas de midi au sein de l'école. Ils gagnent en autonomie, ont la possibilité de manger à leur propre rythme dans un univers plus insonorisé tout en se responsabilisant vis-à-vis du gaspillage de la nourriture. 4 établissements scolaires sont déjà équipés d'un self FETAVI (Gérard Philipe, Pra d'Estang, St Antoine, St Jacques), St Exupéry étant programmé pour 2014.

- Espaces ouverts au public

Depuis 2006, de nombreuses actions sont mises en place pour offrir à chacun la même qualité de service et uniformiser tous les lieux d'accueil des services à la population. La mise en place de services spéciaux ponctuels comme les déplacements à domicile ou en milieu hospitalier ainsi que de nombreuses démarches dématérialisées via la rubrique « e-formalités » du site de la ville en font partie.

- L'informatique dans les établissements scolaires

- Gestion durable dans les espaces verts

Les services municipaux des espaces verts sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques :

Formation du personnel ; remplacement du désherbage chimique par des méthodes alternatives ; binage ; paillage ; remplacement des arrosages par aspersion par du goutte à goutte...

Nouvelles étapes & actions marquantes 2013

Réalisation pour la première fois d'un bilan carbone des activités et du patrimoine de la ville.

Il porte sur l'ensemble des compétences exercées directement par la collectivité :

Agents	1055
Bâtiments	330
Flotte communale	188
Emissions par agent	5,3 teqCO ₂

Axes de progrès :

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments, un renouvellement et une substitution des systèmes de chauffage.

Optimisation du pool, renouvellement de la flotte automobile.

Une politique de rationalisation des achats et de requalification des besoins.

Depuis janvier 2013, le CCAS a fait le choix de deux véhicules électriques (location) pour assurer les visites et les soins à domicile du SSIAD. Cette action réduira leur prochain bilan carbone.

EXEMPLARITE

1^{ère} Partie :

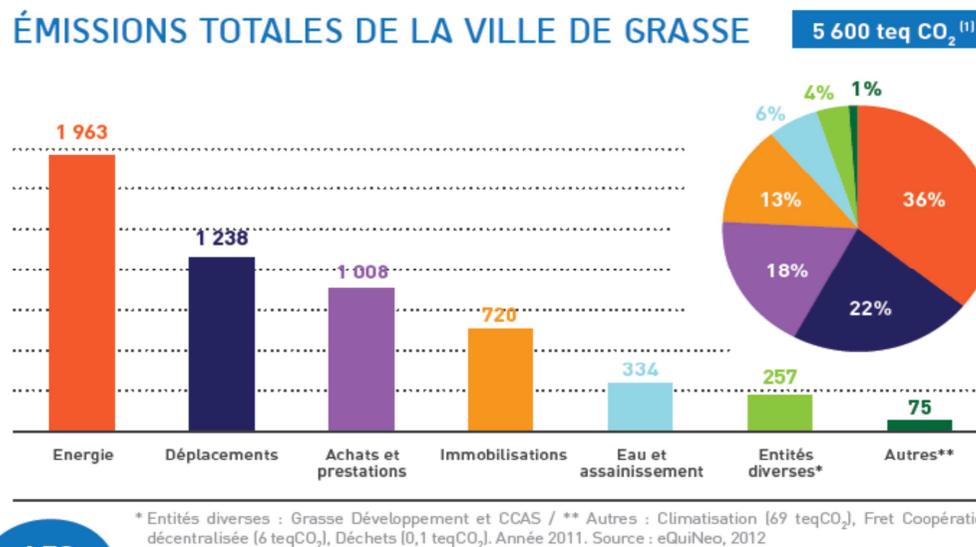
Gestion du patrimoine, fonctionnement et activités internes

14

▪ Bilan Carbone « Patrimoine & Services »

La réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Services de la ville de Grasse s'inscrit dans la démarche Plan Climat Énergie Territorial dans laquelle la ville est engagée depuis 2012. Cette démarche est menée de manière conjointe avec 4 autres collectivités : les Communautés d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), Pôle Azur Provence (CAPAP) et les villes de Cannes et d'Antibes Juan-les-Pins.

L'énergie (bâtiments et éclairage public), les déplacements et la commande publique comptent à eux seuls 76% des émissions totales de la ville de Grasse. Ce sont ainsi les trois postes sur lesquels la collectivité doit agir en priorité pour répondre aux objectifs nationaux de lutte contre les émissions de GES.



1. L'énergie est l'enjeu prioritaire de la ville de Grasse (1963 teqCO₂) soit 36% des émissions : ceci passe par la maîtrise des consommations énergétiques, l'utilisation d'énergies renouvelables et la sensibilisation des usagers.
2. La maîtrise des consommations de carburant du parc de véhicules (1238 teqCO₂) : c'est en effet un poste sur lequel la ville dispose d'importantes marges de manœuvre. Une optimisation du pool, un renouvellement de la flotte la plus âgée afin d'améliorer la performance du parc et l'incitation à l'usage des transports en commun sur les déplacements courts sont autant d'axes de travail sur lesquels Grasse peut agir.
3. Achats et prestations (1008 teqCO₂) : la restauration collective est un enjeu fort pour la ville. La maîtrise de l'impact des approvisionnements alimentaires est un des leviers les plus importants (approvisionnement de qualité et de proximité). Au-delà de la prise en compte de critères de développement durable dans la commande publique, une politique de rationalisation des achats et de requalification des besoins peut permettre de réduire l'impact de ce poste.



Nouvelles étapes & actions marquantes 2013

Janvier 2013 : contrat de performance énergétique sur les 72 installations de chauffage.

Contrat de partenariat Public Privé pour la rénovation, la gestion et l'exploitation de l'éclairage public, la signalisation



4. Les enjeux du poste « immobilisations » sont limités (720 teqCO₂): les durées d'amortissement de ces équipements peuvent faire varier l'impact des gaz à effet de serre.
5. Que ce soit pour l'adduction en eau potable ou l'assainissement, la ville de Grasse travaille à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses installations. Dans le cadre de sa délégation de service public, la ville de Grasse a possibilité de fixer différents critères teqCO₂.
6. Bien que ne pesant faiblement dans les émissions totales de la ville, le CCAS (230 teqCO₂), tout comme la SPL Grasse Développement (30teqCO₂), ont des marges de manœuvre d'amélioration et sont des partenaires à associer dans les démarches de développement durable de la ville.
7. Les autres (75 teqCO₂) soit <1% des émissions : climatisation (69 teqCO₂) ; transport de la coopération décentralisée (6 teqCO₂) ; les déchets (0,1 teqCO₂ : destruction du papier par incinération des archives).

Gérer le patrimoine communal de manière éco-responsable

▪ Réduire les consommations liées à la gestion du patrimoine public

- Gestion des fluides

L'économe de flux de la ville de Grasse suit les consommations d'énergie d'électricité, de gaz, de fioul et d'eau pour les 330 locaux répartis sur 243 sites, répertoriés dans une base de données constamment actualisée en fonction des 3000 factures annuelles.

La ville de Grasse a signé la charte Eco watt et relaye les éco-gestes pour des actions rapides d'économie d'énergie lors des pics de consommation.

- Contrat de performance

Depuis janvier 2013, la ville s'est engagée dans un Contrat de Performance Énergétique dans le but d'obtenir une réduction significative des consommations énergétiques des 72 installations de chauffage et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Le prestataire, qui dispose d'une enveloppe financière pour réaliser des travaux d'amélioration sur les chaufferies, s'engage à faire économiser à la ville 25.9 % d'énergie dès la deuxième saison de chauffe.

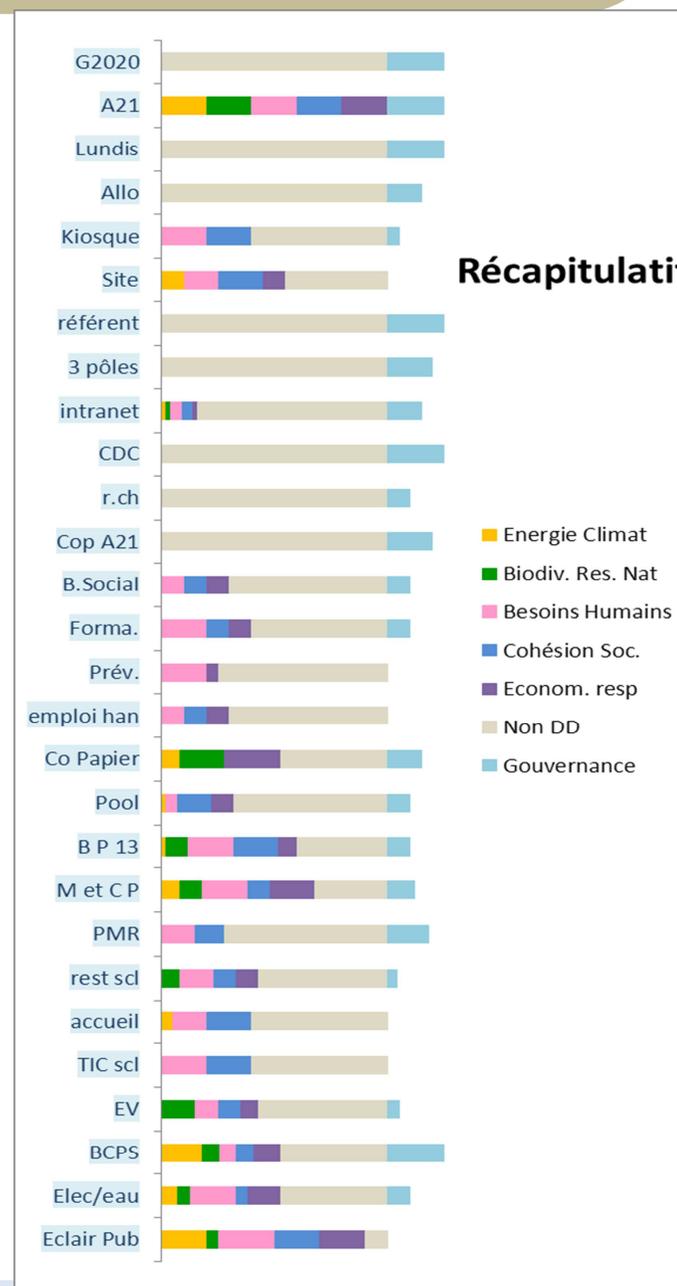
- Qualité de l'éclairage public

L'éclairage public est le second poste de dépense en énergie de la ville et le premier poste en énergie électrique. Même s'il fonctionne à 86 % du temps en heures « creuses » (à faible émission de CO₂), il participe à la pointe de demande en début de soirée l'hiver, fortement carbonée (car produite en proportion importante par des énergies fossiles).

Le parc Eclairage a une moyenne d'âge de 20 ans dont encore 10% de lampes à vapeur de mercure. Ces points lumineux devront être modifiés d'ici 2015. Certaines installations ont plus de 30 ans et doivent être modernisées.

- 8 000 points lumineux répartis sur 180 km de voirie et 24 carrefours à feux tricolores
- Eclairage fonctionne sur 4300 heures /an

Thèmes	Indicateurs	unités	Tendances	Suivi annuel				objectifs
				2010	2011	2012	2013	
Bilan social	Effectif de la ville, dont	Nb			946	1055	924	
	part des agents titulaires	%			18,07		76,88	
Parité	Homme Femme en Catégorie A	% F					51,61	50
	Homme Femme en Catégorie B	% F					43,48	50
	Homme Femme en Catégorie C	% F					57,34	50
Accès à l'emploi	Agents municipaux handicapés	%		4,3	3,93	3,98	4,18	6
	Apprentis, stagiaires	Nb						
	Séniors plus de 55 ans	Nb					210	
Absentéisme	Moyenne par agent	J/an		30	28,2	27,05		
Formation	Agents bénéficiaires de formation /an	Nb		non communiqué				
	Agents sensibilisés D.D. éco-gestes	Nb		20	0	60	200	900
Participation	Agents référents présents	Nb		6	9	21		35
	Ateliers comité A21 interne (2h)	J/an		1	1	2	1	3
	Comité de pilotage et suivi A21			1	5	8	2	4
Bilan Carbone	Ramettes de papier achetées	Nb			4628	4370	4400	00% label
	Bacs tri papier (240l) installés	Nb		18	15	15	14	21
	Estimation volume collecté de papier	M3		173	150	292	200	
	Véhicules dits propres	%		0,5	2	3,5	4,25	20%
	Véhicules de moins de 10 ans	%		38	44	48	51	100%
	Consommation Eau	M3		272 641	263 396	280 858		-XX
	Consommation Electrique Ecl. P	MWh		3904	3880	3934		-XX
	Consom énergétique Gaz+élect+fioul	MWh		12056	12565	11508		-XX
	Emissions GES de la collectivité	eq Co2				5 600		-XX
Pratiques durables des services et agents	Part de produits phytos naturels	%			10	35	50	100
	Part d'engrais naturels au M ²	%			5	10	20	100
	km parcourus avec véhicules pool	km			198 000	211 000		
	Marchés publics conclus	Nb		101	117	105	120	
	Marchés publics avec critère DD	%		90	90	95	50	95
	Marchés publics avec une clause DD	Nb		5	10	15	40	30%
	Marchés P. élaborés avec mission DD	Nb		0	0	0	70	30%
Accueil	Procédures de DSP et/ou PPP	Nb			4	3	1	
	Restaurants scolaires FETAVI	Nb		0	2	3	4	9 (2018)
	Ordinateurs dans les écoles	Nb			145	223	295	



Grasse, ville-centre d'un territoire attractif

Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable

2^e Partie :

BIODIVERSITE & RESSOURCES

Veiller à la pérennité et à la diversité du vivant par une gestion responsable des ressources naturelles

La ville est consciente de la richesse de sa biodiversité et de la nécessité de sa préservation. Pour cela, il est indispensable de mettre en place des actions d'information de la population sur la richesse de la faune et de la flore locale. Tout comme la protection de la faune et de la flore, la préservation de la ressource en eau implique des changements de comportement de la part de la population. L'adoption de nouvelles pratiques et habitudes de consommation plus économes passe, encore une fois, par des actions de sensibilisation et d'information de tous les acteurs, des particuliers et des entreprises.

La stratégie de lutte contre le changement climatique sera définie par le Plan Climat Energie Territorial dans lequel est engagée la ville depuis 2011 et qui regroupe 5 collectivités. Ce plan climat, élaboré à une l'échelle plus pertinente que celui de la collectivité, a pour but de lutter contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'adapter notre territoire aux futurs changements climatiques. Grasse possède un territoire exposé à la fois aux risques naturels (inondations, mouvements de terrains ...) et aux risques technologiques liés aux activités industrielles. Certains risques peuvent être réduits, notamment celui de l'inondation par une meilleure gestion des eaux pluviales. Concernant les autres risques, la priorité reste la prévention et l'information. Les habitants doivent prendre connaissance au mieux des risques qui les entourent et les gestes à adopter.

Engagement 3 : Contribuer aux engagements nationaux « Climat-Energie »

Engagement 4 : Préserver les ressources en eau du territoire

Engagement 5 : Approfondir nos connaissances sur l'environnement naturel grassois

Engagement 6 : Amoindrir la vulnérabilité territoriale face aux risques



Plan Climat Energie

ANTIBES - CANNES - CAPAP - CASA - GRASSE

Nouvelles étapes & actions marquantes 2013

Les études, la stratégie et le programme d'action sont en voie de finalisation et seront présentés pour validation avant la fin d'année 2013



La stratégie municipale du PCET et le plan d'actions seront adoptés en fin d'année 2013

Contribuer aux engagements nationaux « Climat-Energie »

- Réaliser un Plan « Climat-Energie » avec les collectivités de l'Ouest 06

C'est la première fois en France que 5 collectivités de plus de 50 000 habitants s'entendent pour élaborer et mettre en œuvre un plan climat ambitieux.

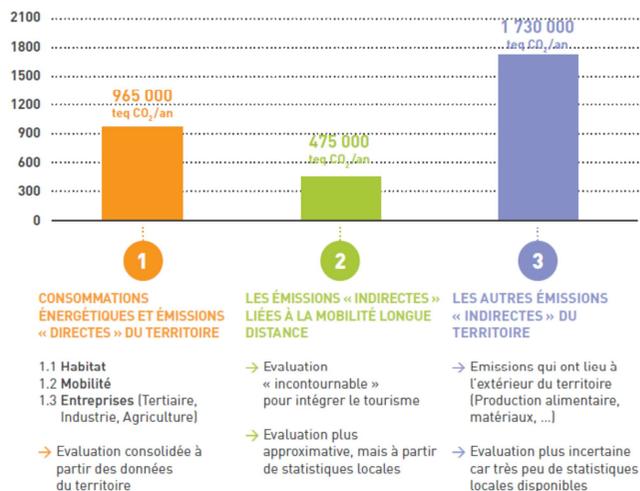
Le PCET commun permettra d'amplifier la collaboration qui existe déjà entre les territoires et d'engager des actions structurantes à l'échelle territoriale pertinente.

Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-maire d'Antibes Juan-les-Pins, Monsieur Jean-Pierre LELEUX, Président de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, Sénateur-maire de Grasse, et Monsieur Bernard BROCHAND Député-maire de Cannes, déjà engagés dans des politiques de développement durable et de maîtrise de l'énergie sur leurs territoires, ont choisi d'agir ensemble face au changement climatique et de fédérer leurs moyens pour contribuer à l'effort national afin d'assurer une plus grande cohérence dans les actions menées.

	OUEST 06	Departement 06
Superficie	583,6 km ²	14% du département
Population	332 300 habitants	30% du département
Densité	569 hab./km ²	251 hab./km ²
Emploi	144 740 emplois	35% du département

Sources : INSEE 2009

LES TROIS CATÉGORIES DE GES COMPTABILISÉES



- Adapter le volet Climat-énergie de l'Agenda 21 au PCET Ouest 06

Par délibération du 1er décembre 2011, le Conseil municipal a décidé de réaliser un Plan Climat Energie avec les territoires voisins. Les actions particulières à son territoire s'inscriront dans le volet climat énergie de l'Agenda 21.

▪ Suivre les initiatives « climat-énergie » portées par d'autres acteurs

- Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie
- Étude du potentiel photovoltaïque

Une cartographie de ce potentiel a été établie par la Région PACA en 2012. Pôle Azur Provence affinera l'étude sur les zones à enjeux en 2013.

- Espace Info-Énergie

Depuis 2005, l'Espace Info Énergie, relais de l'ADEME, est installé rue Gazan dans les locaux de l'association Planète Sciences Méditerranée mis à disposition par la commune. Toute personne souhaitant obtenir de précieux conseils gratuits en matière de maîtrise de l'énergie (éco-gestes, chauffage, eau chaude, isolation thermique, architecture bioclimatique) ou d'énergies renouvelables (bois énergie, solaire, éolien géothermie) peut s'y rendre lors des permanences qui y sont organisées.

- Construction de micro-turbine

Le SICASIL a mis en service, en 2011, sa deuxième microcentrale hydroélectrique sur le canal de la Siagne, à Grasse. Cet équipement, situé sur l'adduction d'eau potable du canal au pied d'une chute de 33 m, produit l'équivalent de la consommation moyenne en électricité de 250 foyers.

Amoindrir la vulnérabilité territoriale face aux risques

▪ Se préparer aux risques pour mieux les anticiper

- Diagnostic de vulnérabilité face au changement climatique
- Plan de transport des matières dangereuses

▪ Informer les Grassois sur les risques encourus

- Diffusion de plaquettes d'information sur les risques encourus

Nouvelles étapes & actions marquantes 2013

Présentation en octobre 2013 du suivi hydrobiologique de la Mourachonne par un BE mandaté par la Lyonnaise (bilan tous les 4 ans)

Année : 2012

ETUDE de la qualité des milieux aquatiques de la Mourachonne et du Grand Vallon – Alpes-Maritimes

Débits
Analyses Physico-chimiques
Analyses Bactériologiques
Analyses Biologiques (IBGN et IBD)

Conseil Scientifique des Iles de Lérins
Villa Mireille, 11 avenue du Commandant Bret, 06 400 Cannes
Tél. : 04.92.99.22.40 - E-mail : csil@free.fr - www.csil.free.fr

Présentation des stations

Communes

- Grasse : station 2
- Mouans-Sartoux : stations 3 ; 5 ; 6
- Pégomas : stations 7 ; 8

Analyses	St 2	St 3	St 5	St 6	St 7	St 8
Débit	X	X	X	X	X	X
Physico-chimiques (laboratoire)	X	X	X	X	X	X
Physico-chimiques sur site	X	X	X	X	X	X
Bactériologiques	X	X	X	X	X	X
IBGN - IBD	X	X				X

Disponible gratuitement sur smartphones Iphone et android

Disponible sur App Store

ANDROID APP ON Google play

Recherche : « eau de grasse »

Préserver les milieux et les ressources naturelles

▪ Rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement

Les travaux d'entretien et d'amélioration réalisés sur les réseaux concernent 270 km d'eau potable et 130 km de canalisations d'eaux usées. Ils visent en particulier à réaliser une économie de ressource en limitant les fuites, à distribuer l'eau aux Grassois dans les meilleures conditions et à ne pas générer de pollution du milieu naturel.

- Suivi hydrobiologique de la Mourachonne

Les résultats font apparaître une très nette amélioration de la qualité de l'eau avec le réinvestissement du cours d'eau par de nombreux invertébrés et de poissons (anguilles et barbots)

▪ Gestion des eaux pluviales

Le service de l'Eau et de l'Assainissement entretient, en régie directe, les quelque 80 km de canalisations, les bassins de rétention publics ainsi que plus de 1400 regards munis de grilles ou tampons. Les travaux les plus courants sont des opérations de curage et des réparations nécessaires à la maintenance du système (collecte, traitement et évacuation des eaux pluviales).

▪ Amélioration de la qualité de l'eau et le service de distribution

- Application « ô de Grasse »

Dans le cadre du nouveau contrat de DSP avec la Lyonnaise des Eaux, une application smartphone a été lancée en mars 2013. C'est un outil innovant qui représente une alternative au support papier et qui permet d'accéder gratuitement et facilement à une large palette d'informations : origine et qualité de l'eau, informations sur la facture, alerte de travaux sur les réseaux d'eau, contacts pour joindre le service de l'eau. Des animations ludiques viennent compléter le tout.

- Délégation de service public de l'eau

La nouvelle DSP, attribuée à la Lyonnaise des Eaux, fait apparaître :

- une tarification avec individualisation de l'eau sociale (tarifs très intéressants pour les consommations inférieures à 30 m3,
- l'installation d'une turbine pour récupérer de l'électricité,
- la mise en place de la télérelève,
- la connaissance, en direct, par chacun des abonnés, de sa consommation d'eau depuis un ordinateur ou smartphone,
- l'octroi de « chèque eau » pour les plus démunis.



AIR PACA Emplacement de la cabine mobile sur les hauteurs de Grasse

▪ Réseau d'eau potable

Amélioration du rendement du réseau : mise en place de 10 compteurs de réseau pour sectoriser la commune et lutter contre les fuites et de 50 veilles (écoutes permanentes de nuit).

Approfondir nos connaissances sur l'environnement naturel grassois

▪ Suivre les initiatives portées par d'autres acteurs en matière environnementale

- Biodiversité cultivée

Dans la continuité du projet « Jardinez Biodiversité » initié en 2011 par l'association Agribio des Alpes-Maritimes et soutenu par Pôle Azur Provence, une convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2014 a été signée pour mener des actions destinées à sensibiliser, faire connaître et former le public à l'agriculture biologique, la biodiversité cultivée et les circuits courts. A cet effet, deux ateliers ont été organisés pour redécouvrir et cuisiner légumes anciens et variétés oubliées.

- Carte du bruit et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Une évaluation cartographique stratégique de l'environnement sonore a été réalisée par Pôle Azur Provence en 2011. Outre des documents graphiques, cette carte présente les principaux résultats ainsi qu'une estimation de l'exposition au bruit des habitants et des établissements d'enseignement et de santé. Le PPBE, adopté en 2012, présente les sources de bruit concernées, le territoire étudié, les enjeux et objectifs liés ce plan ainsi que les conditions de son élaboration.

- Partenariat avec Air-PACA

Par délibération du 17 mai 2002, la CA Pôle Azur Provence se substituait à la commune pour l'adhésion à l'association Qualitair (devenue depuis Airpaca) pour la surveillance de la qualité de l'air sur le département. Son rôle est de mesurer, surveiller les dépassements des normes, informer la population, les médias et les autorités en cas de pic de pollution. Airpaca mène, en complément, des campagnes de mesures ponctuelles dans des lieux dépourvus de stations fixes. La CAPAP relaye l'information transmise par Airpaca à près de 80 établissements dits « sensibles » sur son territoire afin que des dispositions soient prises pour préserver la santé des personnes fragiles.

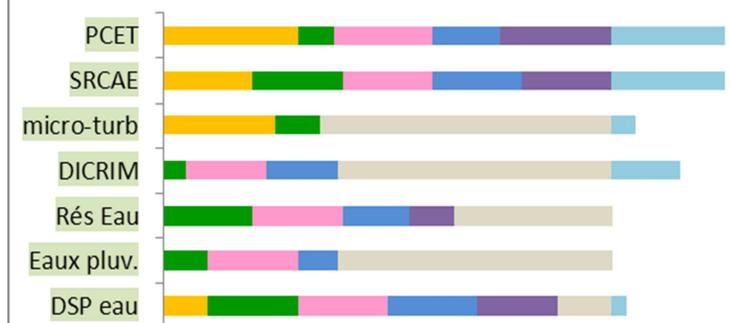
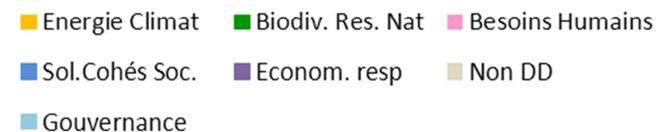
- Amélioration des connaissances en particules ;

Une cabine mobile a été implantée sur les hauteurs de Grasse pendant 11 mois, d'août 2011 à juillet 2012.

L'objectif premier de cette campagne est d'améliorer la modélisation des particules fines aux limites du domaine, en permettant le calage du modèle utilisé pour la révision du PPA. Cette étude voit aussi la réalisation des premières mesures de particules dans la cité florale. Les comparaisons avec les stations proches de la zone montrent une bonne représentativité de la station de Cannes pouvant être utilisée comme site de référence pour connaître le taux de particules à Grasse.

Thèmes	Indicateurs	unités	Tendances	Suivi annuel				objectifs
				2010	2011	2012	2013	
Eau	Rendement du réseau distribution	%		81,6	82,8	86,7		90
	Interventions sur fuites	Nb		417	451	585		600
	Compteurs à distance	Nb				229	17800	
	Abandons de créances	Nb		368	564			
	Consommation annuelle d'eau potable	M3		4,73	4,85	4,86		4,5
Assainissement	Quantité de boues	TMS		1057	998			
	Indice de connaissance des rejets dans le milieu naturel	%		58,33	91			
	Contrôles des systèmes Ass. Non Collectif	Nb		171	1323	1246	34	
	Mise en conformité ANC	Nb		0	0	68	51	
Ass. Pluvial	Système de régulation préconisé dans les permis de construire (obtenus)	Nb		81	97	95	49	
	Bassin de régulation public réalisé	Nb						
Air	Ozone, moyenne annuelle	µg/m3		66	72			
	Nombre de jour par an où la qualité de l'air est bonne	J/an		non communiqué				
Biodiversité	Espaces verts entretenus	Ha		38	38	38	41,5	
	Espaces verts intégrant les principes DD	%		10	15	20	35	100%
	Arbres plantés	Nb				5	20	
	Arbres abattus	Nb				5	25	
	Evolution des espaces "zero phyto" le long des bords de voies	Ha		0	0	0,8	10,4	
Energie climat	Plan d'action du PCET Ouest 06 nombre d'actions communes	Nb			1	1	10	
	Conseils personnalisés de EIE aux particuliers	Nb			230	220	210	500
	Construction de micro-centrale (réseau d'eau) & photovoltaïque	Nb				2	3	
	Energie produite sur le territoire par les micro-centrales ou photovoltaïque	Mwh				600	1100	

Récapitulatif



Grasse, ville-centre d'un territoire attractif

Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable

2^e Partie :

CADRE de VIE

Garantir l'équilibre dans l'organisation spatiale du territoire entre les activités, les usages et la mobilité de chacun

Grasse possède un patrimoine naturel riche avec de nombreux jardins remarquables marquant chacun une étape dans l'histoire de l'aménagement de la ville. Chaque année la ville participe à l'évènement national « Rendez-vous aux jardins » dans une volonté de valoriser ses espaces verts.

Comme nous le savons, le territoire de Grasse est structuré autour d'un centre historique et de hameaux. Assurer le lien entre le centre-ville et ces hameaux est un enjeu très important pour renforcer une identité grassoise peu présente mais aussi éviter l'isolement des quartiers tout en renforçant les services de proximité.

Les déplacements et les transports sont l'une des grandes faiblesses de la commune du fait des contraintes de son territoire notamment le relief et l'étalement urbain. Il y a un besoin urgent de remettre en question la place occupée par la voiture dans nos déplacements et de mettre en place une politique globale des déplacements et de la mobilité et enfin offrir une offre de transport performante. A travers ces engagements sur l'harmonie du partage des espaces publics, la ville s'engage à assurer la sécurité et la propreté de ses espaces ouverts au public. Assurer la propreté implique aussi mettre en place des outils pédagogiques pour faire adopter aux usagers des comportements respectueux de l'environnement et du mobilier urbain.

Engagement 7 : Contribuer à l'essor patrimonial et assurer la complémentarité des espaces et des activités

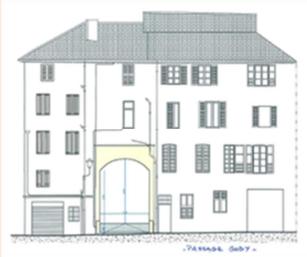
Engagement 8 : Assurer un partage harmonieux entre tous les usagers du domaine public et de la voirie

Engagement 9 : Valoriser les paysages et espaces de nature en ville



Nouvelles étapes & actions marquantes 2013

- Aménagement des espaces publics du Rouachier : création du passage entre la rue Paul Goby et la place Vercueil.



- Démarrage des chantiers de requalification des îlots Pontet/Boucherie et Rêve Vieille, finalisation de la requalification de l'îlot des Moulinets.
- Commercialisation des logements de l'îlot Ste Marthe.

Assurer la complémentarité des espaces et l'essor patrimonial de la ville

- **Affirmer le « Grand Centre » dans sa fonction et son attrait**

- Projet de rénovation urbaine PRU

Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) est une déclinaison locale du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), piloté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). L'objectif du PRU est de transformer les quartiers du centre-ville et de la gare, en difficulté quant à leurs problématiques économiques, culturelles, sociales et d'habitat. Cette restructuration des quartiers vise, en premier lieu, à améliorer les conditions de vie des habitants en créant des espaces attractifs. Menée dans un esprit de développement durable, la réflexion s'est orientée vers une reconstruction de la ville sur la ville.



- Promouvoir la qualité patrimoniale de la ville
 - Mise en œuvre du PSMV sur le centre historique : le PSMV est un document d'urbanisme qui permet de préciser les objectifs et prescriptions concernant la mise en valeur et la protection du patrimoine. La ville de Grasse a mis en place un dispositif d'accompagnement financier pour la réalisation des travaux prescrits dans le cadre des prescriptions du PSMV (écrêtements...)
 - Révision du PLU : prise en compte des objectifs environnementaux du Grenelle 2 (trames verte et bleue, limitation de la consommation de l'espace, prise en compte du Plan Climat Énergie Territorial, évaluation environnementale...) par les documents de planification ou de programmation supra-communaux (SCOT, PCET, PLH, PDU...)

- Aménagement du quartier Martelly

Le projet de ZAC Martelly permettra de restructurer un quartier dont la mise en œuvre prendra en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, notamment au regard des enjeux fixés par le Grenelle de l'Environnement. L'étude d'impact qui a été réalisée dans le cadre de la procédure de ZAC a permis d'identifier l'ensemble des enjeux sociaux, économiques et environnementaux afin de réduire l'impact du projet sur l'environnement tout en permettant la revitalisation urbaine et commerciale de cette partie du centre historique

10 290 m² de surfaces marchandes et d'espaces culturels (cinéma) ;

-- 2 000 m² d'équipement hôtelier ;

-- 410 m² d'office de tourisme ;

-- 6900 m² à destination de logements ;

-- 680 places de stationnement déployées sur plusieurs niveaux

(option 840 places);

-- une aire de dépôt et stationnement des cars de tourisme et urbains.



Nouvelles étapes & actions marquantes 2013

- Place Etienne Roustan : création et installation d'un bureau dédié à la fourrière.
- Création d'un service « stationnement ».
- Création d'une régie municipale pour 3 parkings (ND des Fleurs, Martelly, la Roque).



Les lignes sont adaptées chaque année selon les demandes et la fréquentation. Les lignes Funix et 39 ont été modifiées en 2013.

Alerte SMS : permet aux adhérents d'obtenir, via leur téléphone mobile, des infos sur les lignes choisies.

▪ Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers

- Services et équipements de proximité dans les hameaux

Identifier, dans le cadre de la révision du PLU, les emplacements à réserver sur les pôles secondaires là où services et équipements de proximité doivent être renforcés.

- Équité territoriale entre les hameaux et le centre

En terme de service public, proposer des services identiques dans le centre-ville et hameaux en mettant en place des comités de quartier, de la gestion urbaine de proximité et des manifestations adaptées aux besoins des habitants.

Assurer un partage harmonieux de l'espace public entre les usagers

▪ Mener une politique globale «déplacements et mobilité »

La ville de Grasse souhaite mener une politique globale des déplacements en cohérence avec l'aménagement du territoire et favorable à une remise en cause de la voiture privée. Ainsi, il est prévu :

- d'articuler le développement du territoire, les projets urbains et les projets de transports, développer une offre de transports en commun et de parkings relais mieux adaptée aux besoins et à l'échelle du bassin de vie,
- développer une politique de stationnement claire,
- mettre en place une réflexion sur la place de la voiture en ville.

Le PADD du SCOT pose les bases de la structuration du territoire par un réseau organisé et hiérarchisé de transports collectifs permettant de relier les pôles d'emplois aux secteurs d'habitat et les principaux centres urbains du territoire.

- Le développement du covoiturage avec un site internet www.ottoetco.org mis en ligne en 2008 en partenariat avec **SILLAGES**, la CASA et le **SITP**. Depuis son lancement, le nombre de visites est en augmentation constante (27 000 actuellement).
- Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) (compétence « transports en commun » déléguée au syndicat mixte **SILLAGES** : le projet de TCSP sur Grasse à l'horizon 2014 proposera une offre adaptée de report modal de la voiture vers le transport collectif.
- Service « Sillages à la demande » : les demandes sont en progression régulière.
- « Mobiplus », un service de **SILLAGES** pour les voyageurs dans l'incapacité physique, provisoire ou permanente d'utiliser les services urbains, scolaires ou Service à Domicile du réseau dans le périmètre de desserte du réseau Sillages.

▪ Maintenir un sentiment de sécurité et de propreté

Création de brigades en îlotage (présence, dialogue, prévention, dissuasion, répression). La brigade d'îlotage doit assurer un lien quotidien de proximité avec les habitants, les commerçants, les établissements scolaires et les associations. Pour la police municipale, la mission d'îlotage est importante car elle s'effectue sur du long terme avec une connaissance accrue de



Un balisage/fléchage spécial « vélo » a été installé en septembre 2013 pour les nombreux cyclistes ou cyclotouristes.



Accotements des voies à Magagnosc et à St-François

l'environnement et la création de liens entre la population et les différents acteurs de la vie locale. Cette brigade permet d'occuper le terrain de manière permanente, de recueillir informations et doléances, de régler les problèmes courants des administrés en les renseignant précisément et d'établir des contacts privilégiés avec les jeunes et les parents en utilisant la communication transversale.

Favoriser les espaces de nature en ville

Valoriser les paysages sauvages et les éléments naturels

- Balisage de chemins

- La CAPAP a créé et balisé des cheminements piétons en centre historique au moyen de » traverses » -formées d'escaliers et de ruelles- qui ont la particularité de couper les routes principales et de donner un accès direct au sommet du Puy, près de la cathédrale.

- Le Conseil général offre des parcours de randonnées familiales dans la nature environnante. Trois parcours sont présents autour de Grasse (Tour de la Marbrière, Plateau de la Malle, le Doublier) à proximité du GR 4 qui part de Royan en Charente Maritime pour se terminer à Grasse. Un autre itinéraire de promenade se situe à Clavary.

- Des espaces naturels le long de certaines voies

En réponse aux attentes des Grassois qui en avaient exprimé le souhait lors des ateliers, les services municipaux (voirie, proximité, espaces verts) se sont réorganisés pour réduire l'emploi de produits chimiques lors des campagnes d'entretien des accotements de voirie. Initiée en septembre 2012 avec 7 km de voies traitées entre Magagnosc et Peymeinade, la zone a été portée à Km en 2013, représentantm². Le but étant de réduire l'utilisation des produits chimiques de 50 % à l'horizon 2018, comme le prévoit le Grenelle de l'Environnement.

Développer les espaces verts en ville

- L'envolée végétale

La vocation du concours « Envolée végétale » est de susciter une dynamique encourageant les Grassois à participer, toujours plus nombreux au fil des ans, à l'embellissement de leur ville par le biais du végétal pour compléter de manière originale le travail réalisé au quotidien par le service des Espaces verts.

L'enthousiasme grandissant constaté depuis 2010 démontre bien que les Grassois ont à cœur de faire rimer embellissement avec fleurissement en tous lieux : balcons, fenêtres, immeubles, jardins privés, commerces de proximité, entreprises...

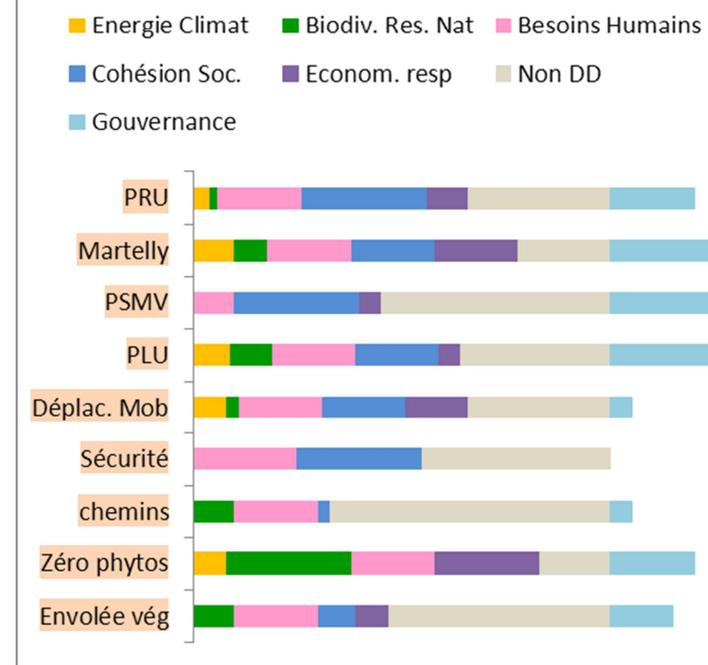
Le jury, composé de spécialistes en la matière, examine les candidatures selon plusieurs critères :

- contribution à l'embellissement de la ville,
- aspect esthétique de la réalisation,
- diversité végétale,
- variétés de plantes utilisées (endémiques, mellifères, odorantes...)
- gestion écologique de l'aménagement.



Thèmes	Indicateurs	unités	Tendances	Suivi annuel				objectifs
				2010	2011	2012	2013	
Grand Centre	PRU- Requalification ilots dégradés	%		0	0	0	31	100% 201
	PRU- Requalification ilots dégradés	Nb		0	0	0	2,5	8(2015)
	PRU- Residentialisation 2008-10	%		100				100%
	PRU- Réhabilitation 2008-10	%		100				100%
Martelly	Réalisation équipements publics	%		0	0	0	0	100% 201
	Construction programme immobilier	%		0	0	0	0	100% 201
Centre Histor.	Mesures d'écrêtement PSMV	Nb		0	0	0	4	
Quartiers	Emplacements réservés aux services de proximité	Nb		non communiqué				
	Manifestations coordonnées avec le centre-ville	Nb		non communiqué				
Panneaux publicitaires	Panneau supprimés	Nb		58	24	0	0	100%
	Panneaux installés	Nb						
Eclairage	Maitrise de éclairage nocturne des bâtiments	%		0	0	10	20	100%
	Infractions aux limitations des heures	Nb						0
Habitat	Logements améliorés OPAH interco	Nb		24	27	32	39	
	logements améliorés OPAH RU	Nb		155	102	22	53	
Sécurité	Caméras de surveillance installées	Nb		28	38	40	19	
	Faits constatés (contraventions, délits)	Nb		0	177	508	384	
Mobilité	Places et espaces adaptées aux PMR	Nb		0	0	2	36	
	Abonnés aux transports Sillages	Nb		1728	1767	1698	1551	
	Scolaires abonnés aux transports Silla	Nb		1455	1452	1500		
	Lignes TC développées ou modifiées	Nb		22	0	14	5	
	Fréquentation des sites de covoiturage	Nb		3010	8629	9646		
Nature en ville	Services à la demande (voyages/grasse	Nb		2347	5284	5980		
	Participants envolée végétale	nb			54	64	100	

Récapitulatif



Grasse, ville-centre d'un territoire attractif

Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable.

2^e Partie :

DYNAMISME TERRITORIAL

Favoriser l'attractivité patrimoniale du territoire et l'émergence d'une économie locale, durable et solidaire

On constate à Grasse une forte diminution des productions locales de fleurs pour l'industrie du parfum, industrie qui, paradoxalement, fait la renommée de la ville. Le maintien de l'agriculture périurbaine locale est un enjeu car il s'agit là d'un secteur stratégique. Mais l'agriculture à Grasse ne concerne pas seulement la production de fleurs, nous souhaitons aussi promouvoir la production locale et favoriser l'implantation de marchés locaux et artisanaux.

La ville de Grasse est reconnue « Ville d'Art et d'Histoire » et bénéficie d'une renommée mondiale grâce aux fleurs et aux parfums. L'Office de Tourisme de Grasse, avec les services municipaux, ont pris la mesure des potentiels de la ville et de ses environs. Ainsi, depuis une dizaine d'années, la ville s'est engagée dans des actions concrètes de valorisation de ces potentiels par le biais d'actions de dynamisation. Cependant, le

potentiel touristique de la ville reste trop peu exploité au niveau régional. Valoriser notre identité locale et notre culture est fondamental. Le manque d'hébergement est un handicap pour la ville qui peine à « fixer » les touristes sur la commune. Les enjeux concernant ce secteur sont donc l'adaptation de l'offre d'hébergement, l'amélioration de l'animation en centre-ville et la sensibilisation des touristes aux spécificités de notre territoire.

Les potentiels de développement économique de la ville ne se limitent pas à l'activité industrielle dans les secteurs de la parfumerie et des arômes. Grasse dispose de plusieurs zones d'activités et la ville travaille de plus en plus pour une ouverture vers les nouvelles technologies. Concernant le commerce, le secteur du centre ville souffre d'un problème d'attractivité qu'il faut dynamiser.

Engagement 10 : Soutenir la reconquête du potentiel agricole

Engagement 11 : Conforter l'attractivité patrimoniale, touristique et économique de la ville

Engagement 12 : renforcer les partenariats territoriaux avec les acteurs locaux

Conforter l'attractivité patrimoniale et touristique de la ville

▪ Informer les Grassois et orienter les visiteurs vers un tourisme culturel

Le service Ville d'Art et d'Histoire coordonne le label VAH accordé à Grasse par le ministère de la Culture en 2003. Il a pour vocation de sensibiliser au patrimoine de la ville, les habitants de la commune de Grasse, notamment les jeunes publics, ainsi que les visiteurs extérieurs. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre d'une politique de visites guidées conduites par des guides-conférenciers agréés par le ministère de la culture, et d'animations diverses, telles que des expositions thématiques ou des colloques.

Nombres de ces actions s'inscrivent dans l'Agenda 21 local :

Visites pédestres, lecture de paysage, patrimoine naturel et urbain, compréhension et préservation du cadre de vie, diffusion de documents numérisés (programmes et dépliants patrimoine), sensibilisation aux architectures historiques et contemporaines et notamment à l'architecture HQE auprès de publics divers.

- Médiation « enfants » pendant les vacances scolaires

Médiations scolaires (20 classes par mois) et ateliers pendant les vacances scolaires. Distribution de livret enfant découverte et programme des médiations.

- Visites guidées

Ces visites sont programmées toute l'année (programmation estivale et hivernale différente) pour les habitants et les visiteurs avec distribution de dépliants « Laissez-vous conter Grasse » et de fiches Patrimoine. Ces fiches fournissent aux visiteurs des renseignements historiques et architecturaux sur les principaux sites patrimoniaux de la ville. Ce sont ainsi plus de 15 visites thématiques différentes qui sont proposées.

- Acquisition de connaissances historiques

Afin de mieux connaître le patrimoine de la ville de Grasse, le service Ville d'art et d'histoire conduit des recherches historiques, par le biais d'inventaires du patrimoine.

L'inventaire du patrimoine industriel réalisé entre 2007 et 2013 fait l'objet d'un projet d'édition qui devrait paraître fin 2014. Ce « Cahier du patrimoine » sera diffusé au niveau national. Ce numéro de belle qualité viendra épauler la candidature de la ville au label UNESCO du Patrimoine Immatériel Mondial de l'Humanité.

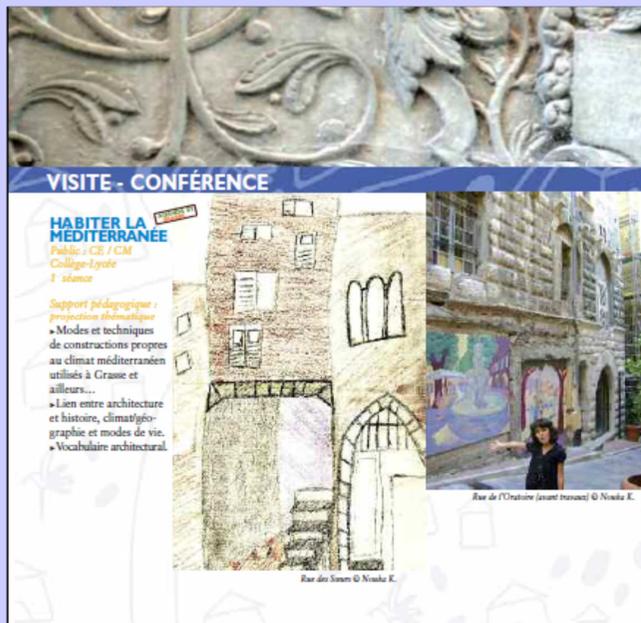
- Événementiel patrimonial

Le service Ville d'art et d'histoire propose également une programmation d'événements s'inscrivant dans des manifestations nationales et européennes plus larges comme les Rendez-vous aux jardins, les Journée du patrimoine de pays, les Journées européennes du patrimoine.

Une exposition présentée par le Sénat du 13 septembre au 12 janvier 2014 sur les grilles du jardin du Luxembourg rassemble 80 photographies prises dans toutes nos régions poursuivant la reconquête de leurs patrimoines. Grasse est présente avec les 80 villes de l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH & VSSP).

Adressée au grand public, cette exposition démontre que le patrimoine est un lieu de vie, d'invention, et de modernité.

En perpétuel mouvement, notre patrimoine reflète nos modes de vie passés et présents, comme notre conception de l'avenir.



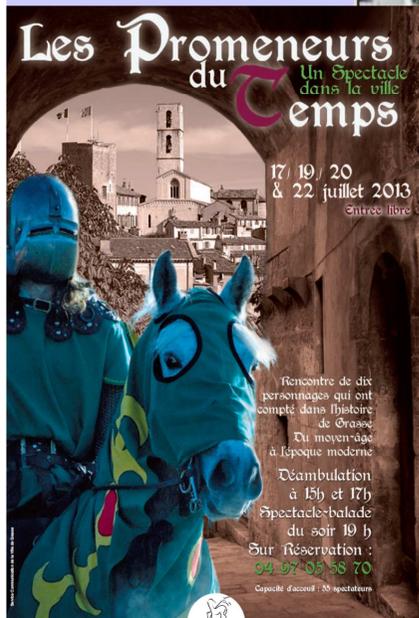
Exposition à Paris sur les grilles Jardin du Luxembourg du 13 septembre 2013 au 12 janvier 2014



Ouverture de la Maison du Patrimoine au 22 rue de l'Oratoire en mars 2013.

Été 2013 : l'office de tourisme déménage pour des bureaux plus appropriés situés à l'ancienne gare routière.

UN NOUVEL OFFICE DE TOURISME À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DE LA VILLE



Axes de progrès :

- Diffuser encore plus largement en 2014.
- Associer les enfants des centres de loisirs aux manifestations par le biais d'ateliers.
- Augmenter la fréquentation de la population

▪ Maison du Patrimoine

Depuis 2013, le service Ville d'art et d'histoire complète son offre auprès du public grâce à la Maison du patrimoine. Il s'agit d'un lieu d'accueil des visiteurs dans lequel sont proposées gratuitement : une exposition permanente qui présente le patrimoine architectural de la commune ainsi que des expositions temporaires, sur diverses thématiques. La maison du patrimoine comprend également un espace consacré aux médiations scolaires. Y sont accueillis les ateliers pédagogiques. Enfin, la MPD programme régulièrement le « café patrimoine », moment d'échange convivial sur le patrimoine grassois, ouvert à tous publics.

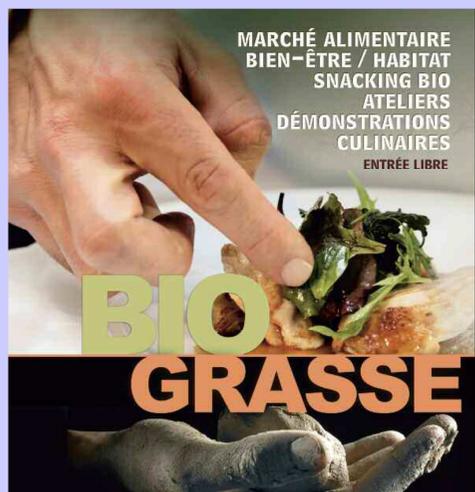
▪ Promouvoir l'offre touristique et l'adapter à la ville

Les professionnels du tourisme institutionnel développent, au quotidien, des stratégies de « marketing territorial » afin de rendre les zones concernées attrayantes, séduisantes, en mettant en valeur leurs atouts et, dans l'ombre, leurs défauts ou inconvénients. L'office de tourisme a défini une action de promotion territoriale autour de 4 axes stratégiques afin que chaque partenaire puisse s'insérer, de façon cohérente, conjuguée et exponentielle, dans le projet global « Destination Grasse ». Les 4 axes : Fleurs & parfums - Culture & patrimoine - Art de vivre & gastronomie - Nature & plein air.

Depuis le 24 juin dernier, l'office de tourisme a pris place au sein du quartier Martelly, dans de nouveaux locaux entièrement rénovés et adaptés aux tendances actuelles : espace WIFI, repos, boutique, location de vélos mécaniques et assistés électriquement, une centrale de réservation, l'accueil de bus de tourisme, un « stop and go » et la possibilité pour les camping-cars de stationner la nuit.

- **Promotion du label Ville d'Art & d'Histoire**
L'office de tourisme diffuse largement les programmes auprès du public par tout moyen mais aussi en accompagnement BtoB auprès des partenaires parfumeurs avec un objectif clair : augmenter les chances de capter différents publics quand l'offre s'élargit sans incidence financière pour les tour-operators, agences de voyages et autocaristes.
- **Veille touristique :**
Poursuite du développement, initié en 2013, d'évaluation des modes de fréquentation et de consommation des clients grassois afin d'obtenir une analyse fine et déterminer les actions de promotion qui en découlent.
- **Entretien du réseau d'accueil auprès des commerçants**
Poursuite de la démarche lancée en 2013 consistant à utiliser les commerçants volontaires comme points relais d'information avec passages réguliers et livraison de documentation. L'idée principale étant qu'ils peuvent, eux-mêmes, répondre aux attentes et renvoyer vers l'office de tourisme si le besoin s'en fait sentir.
- **Promotion de la carte shopping**
Mise en valeur des commerçants, avec la carte shopping dans le cadre de la formation des « Ambassadeurs de l'accueil touristique ».
- **Animations événementielles**
Les événements organisés autour de la fleur, qu'il s'agisse de la rose ou du jasmin, ancrent notre identité locale et valorisent la profession horticole locale.
Le Symposium de sculpture, événement en plein air pendant deux semaines, est propice à la rencontre entre les habitants et les artistes venus du monde entier.

Nouvelles étapes & actions marquantes 2013



Cours
SAMEDI 7 & DIM

VOS MARCHÉS À GRASSE
TOUS LES SAMEDIS DE 7H À 14H

PLACES AUX AIRES

Rempaillage
Fromage
Fleuriste
Bazar
Maillots de bains
Lingerie femmes
Savons
Art de la table
Bijoux fantaisie et prêt à porter
PRODUCTEURS :
Légumes
Fraises
Miel
Boulangerie
Huîtres

PLACE AUX HERBES

Prêt à porter
Primeur fruits et légumes
Poissonnerie

PLAN DE GRASSE

Produits Italiens
PRODUCTEURS :
Fruits et légumes

SAINT-JACQUES

Rôtisserie
Primeur fruits et légumes
Prêt à porter
Accessoires et habillement
Pâpiniériste
PRODUCTEURS :
Légumes
Huîtres
Roses



Soutenir le potentiel agricole du territoire

■ Promouvoir les circuits de distribution et la production locale

• Biograssse

Chaque année depuis 1995, le marché annuel bio regroupe des exposants en alimentaire et bien-être, des producteurs bio locaux, des exposants professionnels de l'éco-habitat (chauffage, réfection de façade, économies d'énergies...) et éco-tourisme avec le stand du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, des stands associatifs d'information et ateliers tous publics sur divers thèmes sont organisés (maternage, agriculture locale, sport, info énergie, développement personnel, éducation à l'environnement, des conférences et un repas de midi bio.

Outre les producteurs et revendeurs de produits certifiés bio, des stands sont dévolus au recyclage, à l'utilisation des déchets pour le compost, mais aussi à la connaissance de la petite faune de proximité.

• Les foires et marchés

Les places aux Aires, place aux Herbes, les hameaux du Plan de Grasse et St-Jacques offrent 32 places de vente aux producteurs et maraichers.

Place aux Aires, au cœur de la ville, le samedi matin de 8 heures à 13 h 45, un beau marché provençal, où se côtoient plus de vingt étals différents. Fleurs coupées, plantes vertes, fruits et légumes, fromages, coquillages, vins, miel, confitures, pains et pâtisseries, un traiteur, huiles, olives, vêtements hommes, femmes et aussi un grand bazar avec tous ses articles et ustensiles. Place aux Herbes. : tous les jours, un grand banc de fruits et légumes de qualité, ouvert de 7 heures à 13 heures et certains jours, un boucher un marchand de fruits secs, un poissonnier, un étal de vêtements et de linge de maison.

Place Frédéric Mistral quartier Saint Jacques : Une dizaine d'étals parmi lesquels : des producteurs de roses, de fleurs et plantes en pot, de légumes, et un banc de coquillages, un étal de fruits et légumes, des vêtements ...

Le Plan de Grasse

Un petit marché, où un producteur vous propose ses fruits et légumes, et un éleveur sa production de volailles prêtes à cuire

• Les points de vente AMAP

Avec l'aide des élus de quartiers pour trouver un lieu de distribution, 5 AMAP assurent sur le territoire l'attribution de paniers provenant de producteurs locaux. Le Comité des Œuvres Sociales de la ville relaie par mail, chaque semaine, l'information sur la composition des paniers fournis par l'association « Panier Fraîcheur 06 » permettant ainsi, à de plus en plus d'agents municipaux, d'être livrés sur leur lieu de travail en produits issus de la culture maraîchère locale.



■ Accompagner le volet agricole de l'industrie des parfums

- Pôle d'Excellence du Végétal
- Pôle Arôme Saveur Senteur



Stationnement gratuit le samedi dans les parkings Notre-Dame des Fleurs, Martelly et la Roque de septembre à juin



Avant démarrage des travaux

Après dépose de la devanture



Favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial

Faciliter le développement commercial

En septembre 2010, la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence s'est engagée dans un dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) faisant bénéficier le centre de Grasse d'aménagements urbains en faveur de la redynamisation commerciale : installation et mise aux normes électriques sur les places aux Aires et aux Herbes ; installation de deux bornes d'information commerciale (partie haute du bd du Jeu de Ballon) et angle du Patti (face Monoprix). La phase I sera restituée auprès des services de l'État fin 2013 avec une prévision de démarrage de la phase II début 2014, les actions de cette deuxième étape étant en réflexion.

Pépinière commerciale

La ville de Grasse a confié, à la Société Publique Locale « Grasse Développement », la mission d'acquérir, de rénover et de louer des cellules commerciales à des conditions avantageuses pour les commerces situés sur les secteurs Oratoire / Journet / rues Droite et de la Fontette. Après s'être assuré d'une reprise économique effective, dans un délai estimé à 5 ans d'existence, ces locaux sont remis en vente avec priorité d'achat aux locataires.

La pépinière s'inscrit dans le cadre d'une redynamisation visant à restaurer l'attractivité et la qualité de vie du centre historique en prenant le développement économique comme moteur du renouvellement urbain. Elle s'intègre à un programme important de réhabilitations et de recomposition du tissu urbain (ex : Rouachier, Jeu de Ballon...). Le programme vise à favoriser, sur un secteur où l'activité commerciale s'est amoindrie, la création et la croissance de commerces. Il vise également à rendre la ville aux grassois avec « une galerie marchande à ciel ouvert », leur permettant de profiter d'un espace ouvert agréable répondant à leurs besoins de consommation

Photos avant et après quelques rénovations de commerces :





▪ Carte shopping

Une carte de fidélité « shopping » a été instaurée en 2000 en centre-ville sous l'impulsion des services municipaux dans le cadre du FISAC avec la Fédération Économique de Grasse. Cette carte est simple d'utilisation et sans engagement pour les 10 000 clients qui sont en sont porteurs.

Elle fonctionne comme un porte-monnaie électronique et peut être utilisée chez les commerçants adhérents identifiés par un autocollant sur leur vitrine selon un système de calcul (+2 % du montant de l'achat transformés en points (si alimentaire) ou +4 % si non alimentaire et chez Auchan dès 80 € d'achats).

Ses intérêts visent à favoriser l'activité commerciale en centre ancien et fidéliser les porteurs de la carte auprès des commerçants (centre-ville et Auchan).

- Parking

la carte shopping peut être utilisé comme moyen de paiement dans les parkings: CRESP et MARTELLY

- Bornes interactives

Inauguration des 2 bornes interactives de la ville de Grasse, avec Jean-pierre Leleux, Sénateur-maire de Grasse, Andrée Piquet, Conseillère Municipale déléguée au commerce, Claude Muzzin, Président de la FEG et Emmanuel Souraud de Wacan.

Ces panneaux tactiles permettent d'obtenir des informations pratiques sur les commerces et l'événementiel de la commune.

▪ Faciliter l'installation d'entreprises

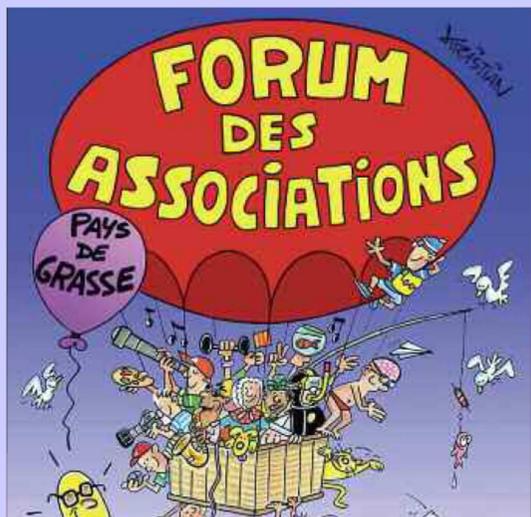
Innovagrasse, la pépinière d'entreprises innovantes du Pôle Azur Provence :

Cette structure a vocation à recevoir des créateurs de la filière parfums, arômes, cosmétiques et dérivés mais ouvre également ses portes aux entreprises innovantes des autres secteurs d'activité.

- Contrat Local de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (CLDESS) :

Engagement de la CAPAP à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire selon un projet de territoire partagé selon 4 axes d'intervention : structurer et animer un réseau des acteurs de l'ESS ; faire connaître et reconnaître ce secteur ; consolider les entreprises existantes ; soutenir les nouvelles initiatives.

Au terme de ce CLDESS, la CAPAP entend contribuer à doter le pays grassois d'un secteur de l'ESS structuré, organisé, dynamique, construit autour d'initiatives et de développement. Partenaire connu et reconnu en tant que modèle de développement économique alternatif sur le territoire, complémentaire de l'existant, porteur de sens et d'innovation.



Avec un espace couvert beaucoup plus vaste que l'année dernière, le Forum des Associations-Pays De Grasse est accessible à tous, à pied ou en voiture.

21 septembre 2013 sur le Cours H. Cresp



Renforcer les partenariats territoriaux

Accompagner le tissu associatif

Le tissu associatif, très dense sur le territoire communal, assure –à ce titre- un rôle essentiel et contribue potentiellement à la vitalité de la démocratie locale, à la richesse et à la diversité des initiatives locales, notamment à l'échelle des quartiers, et la mobilisation des Grassois.

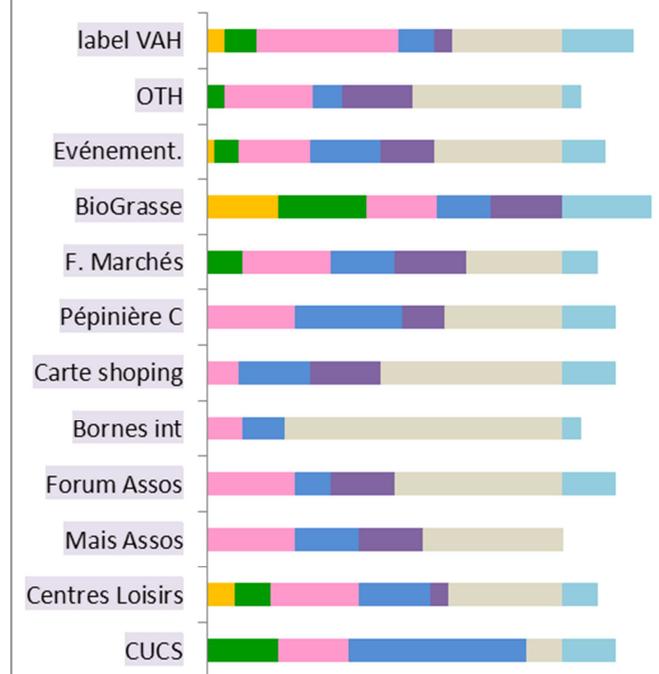
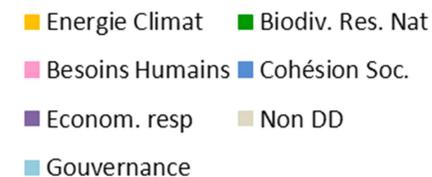
- **Maison des associations**
Lieu interactif d'échange et de convivialité, la Maison des associations est une structure créée par la ville de Grasse destinée à promouvoir, faciliter et accompagner la vie associative du territoire grassois. La permanence d'accueil anime et gère le planning d'occupation des 17 salles pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes pour des permanences, réunions, assemblées et conférences. Elle guide et renseigne les responsables et membres actifs d'associations sur le volet juridique de création et en matière de management d'associations. Elle aide aussi dans la réalisation des dossiers de demandes de subventions.
- **Forum des associations**
Chaque année, début septembre, le Forum des associations permet aux associations adhérentes de mieux se faire connaître des citoyens et c'est particulièrement à cette période de l'année, la rentrée scolaire, qu'il est important de promouvoir la vie associative. L'association Forum a son siège à la Maison des Associations. Elle édite chaque année un guide recensant toutes les associations adhérentes.

Contrats avec les associations

- **Soutien aux associations**
Le service CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) a pour mission de développer des actions sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Pour ce faire, un lien étroit est privilégié avec le tissu associatif local. Le partenariat est effectif et très présent lors de l'instruction des dossiers, la mise en œuvre des actions et l'évaluation des projets.
- **Contrats entre associations et centres de loisirs**
Dans le cadre de la politique jeunesse, coordination des associations intervenant dans les différents contrats signés par la ville : Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, Contrat Éducatif Local avec l'État afin d'assurer un suivi des actions et des budgets menés dans le cadre de ces contrats, une aide méthodologique, un accompagnement, une circulation de l'information, un positionnement commun face aux usagers conforme aux orientations de la ville et des partenaires.

Thèmes	Indicateurs	unités	Tendances	Suivi annuel				objectifs
				2010	2011	2012	2013	
Dynamique agricole	Surfaces couvertes par des mesures agro-environnementales	Ha						
	Achats de "paniers fraîcheur" /semaine (Ets Grassois dont 50% Mairie)	nb/s			6	40	60	
	Points de vente AMAP	Nb		1	4	4	5	
	Part de produits issus de l'agriculture bio locale dans la restauration municipale	%	*	non communiqué				
Industries & Parf	Participants au programme du Pôle d'Excellence du Végétal	Nb	*	non communiqué				
	Projets recherches-développement du Pôle Pass	Nb			0	0	1	
	Etudiants en formation Pôle PASS	Nb			0	0	25	
	variation de l'emploi	%			0	0	3,5	1,50%
Siestes parfumées	Transats installés en juillet-Aout			0	0	50		
	Personnes installées sur les sites			0	0	20091		
Identité locale	Visites guidées sur les savoirs-faire locaux	Nb	*	non communiqué				
	Ateliers sur les savoirs-faire locaux	Nb	*	non communiqué				
Ville d'Art & Hist	Visites guidées	Nb	*	non communiqué				
	Ateliers, médiations enfants	Nb	*	non communiqué				
	Evénements ou expositions	Nb	*	non communiqué				
	Brochures éditées et livrets publiés	Nb	*	non communiqué				
	Visiteurs sur site office du tourisme	Nb	*	non communiqué				
Tourisme	Visiteurs sur Grasse (salons, expositions, conférences)	Nb	*	non communiqué				
	Nuités sur Grasse	%	*	non communiqué				
	Restaurations sur Grasse	%	*	non communiqué				
	Publications de brochures	Nb	*	non communiqué				
	Commerçants relais d'information	Nb	*	non communiqué				
Commerces	Boutiques adhérentes à la carte shopping	Nb		35	40	55	65	
	Porteurs de carte shopping	Nb		40	45	55	200	
	Locaux commerciaux rénovés	Nb		22	24	28		
	Location commerciale au-delà de 5 mois après ouverture	%		76	80	75		
Associations	Associations soutenues	Nb	*	non communiqué				
	Adhérents associatifs	Nb	*	non communiqué				
	Présentes au Forum des association.	Nb						

Récapitulatif



Grasse, ville-centre d'un territoire attractif

Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire grassois au regard des 5 finalités de développement durable.

2^e Partie :

EQUITE SOCIALE & CULTURELLE

Donner à chacun la possibilité de participer et le droit de savoir avec ses propres ressources physiques et culturelles

La ville de Grasse est très avancée sur le plan de l'équité sociale et de l'intégration des personnes par le biais des missions du Centre Communal d'Action Sociale, en matière de santé notamment.

Concernant la jeunesse et l'éducation, les associations sont fortement mobilisées mais il manque des lieux de divertissements pour les jeunes. Par ailleurs, la configuration territoriale de Grasse (étendue, déclivité) rend difficile l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans de nombreux domaines de la vie quotidienne.

La culture fait partie du développement durable au point que la Commission Française du Développement Durable (CFDD) propose de faire de la culture le 4^{ème} pilier du développement durable aux côtés de l'économie, du social et de l'environnement. C'est en favorisant les échanges culturels et l'expression créative de chacun que l'on parviendra

à une meilleure connaissance, à une plus grande acceptation de l'autre et ainsi à l'intégration sociale et à la vie collective.

La commune s'engage activement dans des projets de coopération décentralisée en vue d'un partage d'expérience notamment dans la gestion de l'eau, de la santé ou de l'éducation. Nous pouvons citer les actions auprès du village de Legmoïn au Burkina Faso.

La ville est engagée depuis la fin des années 90 dans une démarche de débat citoyen, de réflexion collective avec ses habitants sur l'avenir et le devenir du territoire. La concertation Grasse 2020 s'inscrit dans la continuité de cette démarche. En terme de communication, elle a diversifié ses supports d'information pour impliquer les Grassois à la vie de leur cité.

Engagement 13 : Développer la solidarité entre les territoires et renforcer le lien entre Grassois

Engagement 14 : Favoriser l'accès de tous à la culture, à la connaissance et aux loisirs

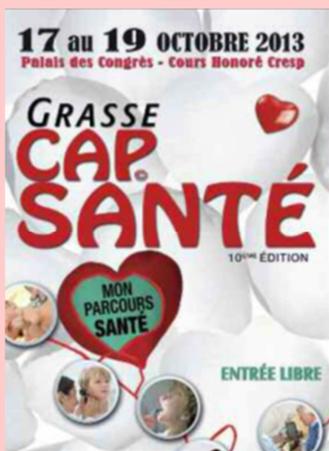
Engagement 15 : Sensibiliser, éduquer et faciliter l'implication des Grassois dans la vie de leur cité



Nouvelles étapes & actions marquantes 2013



La nouvelle crèche « Castel Aroma » a ouvert fin 2012 avec 32 places supplémentaires.



Développer la solidarité entre Grassois et avec les autres territoires

▪ Répondre aux besoins actuels de la population grassoise

- Petite enfance

Accueil des 0 – 3 ans : l'accueil peut être occasionnel ou régulier, c'est ce qui explique la différence qui apparaît dans le tableau de suivi entre le nombre de places en crèche et les enfants. Un tiers de la population dont l'enfant est inscrit en crèche est y répertorié.

- Maison de la petite enfance

- Ludothèque : Fréquentation 2012 en hausse (7742 entrées pour 1536 jeux empruntés) par rapport à 2011 (6565 entrées pour 1293 jeux prêtés).

- Espace de parole avec le LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent) : discussions à bâtons rompus pendant 2 après-midi par semaine (8h hebdo) autour d'un goûter avec des intervenants spécialisés (éducatrices, psychologue). Fréquentation en progression constante (derniers chiffres : 1102 enfants venus avec 802 accompagnants).

- Relais assistantes maternelles : Lieu de rencontre entre assistantes maternelles agréées et lieu de professionnalisation des assistantes maternelles privées.

- Personnes âgées

- Équipe spécialisée Alzheimer (ESA)

Cette équipe offre des soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile destinés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées avec une approche globale de la personne atteinte de démence, tant sur le plan corporel et fonctionnel que sur le plan psychologique et social.

- Portage des repas à domicile

Sur simple appel des familles, le portage peut être assuré dès le lendemain pour toute la semaine. Repas du midi et/ou du soir livrés du lundi au samedi. Possibilité de personnalisation (régime médical, sans sel...).

Cette prestation peut intervenir dans la suite de l'assistance sociale.

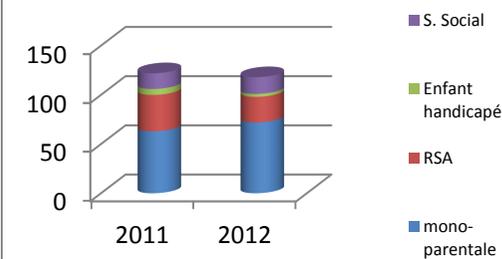
- Foyer-restaurant « La Rotonde »

Ouvert du lundi au dimanche le midi, toute l'année. Fermé en août.

- Plateforme gérontologique & Plan Canicule

Prise en charge globale du malade par les acteurs de la plateforme : CLIC (centre local d'information et de coordination) ; SSIAD (infirmières à domicile) ; service médical associatif AG3).

Crèches - type de famille



Attribution de chèques « eau » dans le cadre de la nouvelle DSP avec la Lyonnaise des Eaux pour pallier aux difficultés de paiement des familles en situation de précarité.
250 chèques x 40 € = 10 000 €/an



- **Centre Local de Santé Publique (CLSP)**

Projet d'une maison de santé pluridisciplinaire lancé en 2013 (délibération votée par le conseil municipal le 26 septembre) en lieu et place de l'ancien commissariat de police, boulevard Carnot.

▪ **Atténuer les inégalités sociales**

- Les aides sociales légales sont réglementées par la loi en faveur des personnes qui ne peuvent pourvoir à leur entretien et accéder aux soins faute de ressources suffisantes.
- Les aides facultatives : cantine scolaire selon barème – impayés de loyers – parcours d'insertion visant le retour à l'emploi – Vestiaire (don de vêtements et collecte de jouets pour Noël) – Accueil de nuit ponctuel pour les personnes sans domicile – Chèque « eau » de 40 € dans la limite de 4 chèques par an et par famille.

▪ **Consolider les actions de solidarités internationales**

Au sein de la ville de Grasse, un chargé de mission coordonne les actions et projets de coopération décentralisée basés sur un transfert de savoir-faire technique, d'installation matérielle, d'appui logistique et sur une coordination des partenaires associatifs grassois et de la Lyonnaise des Eaux.

Au BURKINA FASO

- Collecte et envoi par containers de matériel médical et scolaire (1 container en 2013).
- Équipement des dispensaires avec l'envoi de sérum antivenimeux.
- Creusement de puits et 6 forages.
- Construction d'un château d'eau et d'un réseau de distribution de l'eau pour diminuer les maladies par intoxications bactériennes. 110 branchements sur 2500 ml de canalisation.
- Pose de 8 bornes fontaines.

En INDE

- Construction de digues pour recharger les nappes phréatiques en période de sécheresse (1 barrage en cours).



Nouvelles étapes & actions marquantes 2013

ANIMATIONS JEUNESSE



Grasse. Vivre la Côte
Contract service jeunesse
STAGES CHANTIERS À THÈMES 14/17 ANS

Favoriser l'accès de tous à la culture, à la connaissance et aux loisirs

▪ Activités sportives et de loisirs pour tous

- Dans le cadre d'un projet initié par la direction régionale de la cohésion sociale, 4 accueils de loisirs (associatifs et service Jeunesse) et des accueils de loisirs périscolaires se sont engagés dans un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable sur la période 2013-2014 avec, au préalable, une formation et un accompagnement spécifique dispensés par Planète Sciences Méditerranée.
- Projet « Rêver pour moi, rêver pour un autre » mené conjointement entre janvier et mai 2013 avec les accueils de loisirs du mercredi, le périscolaire, l'ensemble des associations, le service jeunesse et des structures d'accueil pour personnes porteuses de handicap autour de différents ateliers artistiques (percussions, slam, danse, ateliers d'arts plastiques). L'aboutissement de ce travail a donné lieu à un événement dans la ville le 1^{er} juin durant lequel enfants et handicapés ont participé à une seule et même représentation qui a rassemblé plus de 250 personnes.
- Poursuite des chantiers de jeunes consistant à réhabiliter des locaux qui sont ou seront dédiés à l'animation et à l'accueil des jeunes, dont l'aménagement d'une maison dédiée à l'éducation et à l'environnement et au développement durable. Cette dernière accueillera les accueils périscolaires de 4 écoles et des scolaires.

▪ Éducation jeunesse

- L'opération annuelle « Cité Rêves » permet à des jeunes de 16 à 25 ans de mettre en œuvre leurs projets (voyage, humanitaire, exploit, aventure, action culturelle...) avec une participation financière de la ville moyennant un retour concret pour la ville (formation, ambassadeur à l'étranger, mise en valeur de la cité). Cette expérience formatrice les oblige à une approche de la méthodologie (objectifs, moyens, évaluation, budget) et les confronte à des contraintes avec apport de solutions.
 - Aménagement des rythmes éducatifs : depuis le mois d'avril 2013, des réunions de concertation sont organisées dans les écoles maternelles et primaires entre parents d'élèves, enseignants, personnel communal et associations. Le but étant de réfléchir sur le réaménagement de la semaine que la municipalité compte mettre en œuvre à la rentrée 2014.
 - Programme SFP : Soutien aux Familles et à la Parentalité

Il s'agit d'un programme de soutien aux familles, choisi par l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) qui apporte préventivement une aide à la mise en place d'un climat familial favorable. La ville de Grasse souhaite l'instaurer, en partenariat avec le CODES, dès janvier 2014.

Axe de progrès :

Connaître la fréquentation par type d'animation et public ciblé.



▪ Culture et connaissance pour tous

De nombreuses activités (médiations, ateliers, animations, expositions) sont proposées sur notre territoire entre les diverses structures culturelles (médiathèques, bibliothèques, archives, Maison du patrimoine, Espace culturel Altitude 500, musées) ainsi que les associations ou la CAPAP. Le service « Coordination des manifestations » gère les plannings de réservation des différents lieux, permet une régulation de toutes ces offres. Le service culturel doit assurer les actions transversales et devrait générer une synergie entre toutes les structures.

Écoles chantantes

En partenariat avec l'Académie de Nice, l'Inspection de l'Éducation Nationale et le Conservatoire à rayonnement communal de Grasse (pour les classes maternelle grande section – CE2 au CM2). Ce dispositif développe la pratique du chant choral dans les écoles et permet à un grand nombre d'enfants d'accéder à la découverte de la musique de façon ludique. Ce travail, tout au long de l'année, est récompensé par un spectacle final qui rencontre, au fil des ans, un succès grandissant.

Fête de la musique : cette manifestation, organisée par la ville depuis 1971, rencontre un vif succès auprès d'un public toujours très nombreux, surtout depuis 2011 où le boulevard du Jeu de Ballon a été piétonnisé pour l'occasion. La programmation est faite en partenariat avec l'Espace Culturel Altitude 500.

Fête de la science

Cette fête se déroule pendant une semaine à la mi-octobre. C'est une manifestation tout public qui ouvre au monde des sciences en partenariat avec des scientifiques. Des animations spécifiques pour les scolaires et centres de loisirs y sont proposées.

Grasse au fil du temps : la vocation de cette manifestation est d'exposer les collections méconnues conservées par les services culturels qui travaillent ainsi en transversalité.

Un réseau de médiathèques

Un large choix plus de mille DVD, dans tous les genres cinématographiques et qui balaient toute la chronologie du 7^{ème} Art jusqu'à son actualité la plus récente, est mis à la disposition de tous les adhérents des médiathèques en centre ville, à Saint-Jacques, au Plan de Grasse ou à Plascassier sur inscription gratuite. A noter qu'un fonds de DVD est spécialement dédié aux enfants, des plus petits aux plus grands.

La navette

Tous les documents proposés au prêt par les bibliothèques et médiathèques municipales peuvent être réservés. Tout lecteur à jour de son inscription (soit en ligne dans le compte lecteur via le portail documentaire ou à l'accueil des bibliothèques et médiathèques), peut réserver, en choisissant dans le catalogue, 2 documents : livres, cd, audio ou dvd. Chaque jour, une navette dessert les 5 sites du réseau (bibliothèque patrimoniale, médiathèque centre ville et 3 annexes) et dépose les documents réservés. A chacun de retirer ce qu'il a réservé sur le site choisi.

Nouvelles étapes & actions marquantes 2013



• Actions culturelles ciblées

- Actions auprès des publics empêchés : des visites sont organisées au sein de l'hôpital, des maisons de retraite et au centre de détention de Grasse (médiations, lectures, information).
- Offre culturelle en direction du milieu scolaire

La politique culturelle de la Ville de Grasse privilégie, depuis de nombreuses années, le développement et le renforcement de l'éducation artistique des jeunes et plus particulièrement en milieu scolaire.

Le 2 octobre 2009, la signature d'une convention entre la Ville et ses partenaires institutionnels, l'Inspecteur d'Académie et le Directeur Régional des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture et de la Communication), entérine les actions portées par les services culturels de la Ville de Grasse. Cette convention prévoit la mise en œuvre d'un parcours d'Éducation Artistique et Culturelle des jeunes afin qu'ils découvrent et s'approprient les ressources culturelles de leur territoire.

Ces animations pédagogiques sont gratuites pour les établissements scolaires grassois. La ville prend en charge, depuis 20 ans, les transports des élèves des écoles primaires vers les structures culturelles, en temps scolaire, dans l'enveloppe budgétaire.

• Cinéma

Depuis avril 2013, « Le Studio » a rouvert ses portes après avoir connu une longue période de fermeture suite à la volonté du prestataire précédent de mettre fin à la DSP qui lui avait été confiée.

Aujourd'hui, c'est un lieu animé, vivant et ouvert à tous (Grassois, entreprises, milieu scolaire et associations) qui offre une programmation étudiée de manière à ce que les projections collent au plus grand nombre, en l'occurrence toutes les deux heures de 14 à 20h en semaine et jusque 22h les vendredi et samedi.

De nombreux travaux ont été engagés pour rénover totalement l'établissement, qu'il s'agisse du confort des salles avec de nouveaux fauteuils, des équipements de sécurité ou du matériel technique de dernière génération qui assure dorénavant une restitution optimale du son et de l'image.

Le XVe festival des courts-métrages : "Les Toutes Premières Fois" a eu lieu du 08 avril au 13 avril 2013

• Conservatoire de musique

Structure ouverte à tous, enfants et adultes, pour des cours de solfège et de pratique instrumentale variée, avec enseignement des musiques traditionnelles, classique, jazz et musiques actuelles.

Le conservatoire intervient aussi en milieu scolaire, de la maternelle grande section au CM2, avec la découverte d'instruments et la présentation du chœur d'enfants.

Il se produit hors les murs plusieurs fois dans l'année à l'occasion des grandes manifestations événementielles de la ville.



Favoriser l'implication des Grassois dans la vie de leur cité

▪ Former, sensibiliser et impliquer les Grassois

- Sensibiliser au patrimoine immatériel ou caché et au patrimoine culturel

Sensibiliser au patrimoine connu ou méconnu de la ville de Grasse, que ce soit dans une perspective architecturale et matérielle ou immatérielle. Dans ce cadre, le service Ville d'Art & d'Histoire engage aussi bien des inventaires du patrimoine architectural que des actions culturelles liées aux diverses populations locales.

• **Opération « Quartier en mouvement »** : poursuivre la collecte de témoignages et édition papier des parcours liés à l'immigration du travail à Grasse suite au colloque qui s'est tenu en octobre.

• Inventaire du patrimoine

L'inventaire du patrimoine architectural permet de mieux connaître l'histoire urbaine de la ville de Grasse et son évolution. L'inventaire du patrimoine industriel réalisé entre 2007 et 2013 fait l'objet d'un projet d'édition qui devrait paraître fin 2014. Ce « Cahier du patrimoine » sera diffusé au niveau national. Ce numéro de belle qualité viendra épauler la candidature de la ville au label UNESCO du Patrimoine Immatériel Mondial de l'Humanité.

• Les éditions du patrimoine

Le service Ville d'Art & d'Histoire supervise également les éditions du patrimoine. Il s'agit d'ouvrages historiques synthétisant des travaux émis par les divers services culturels de la ville de Grasse (musées, bibliothèques, archives communales).

• Numérisation

Rendre accessibles, par ce procédé, tous les ouvrages anciens de conservation, documents généalogiques, fonds photographiques, presse ancienne et cartes postales.



▪ Impliquer les jeunes générations et valoriser leurs actions

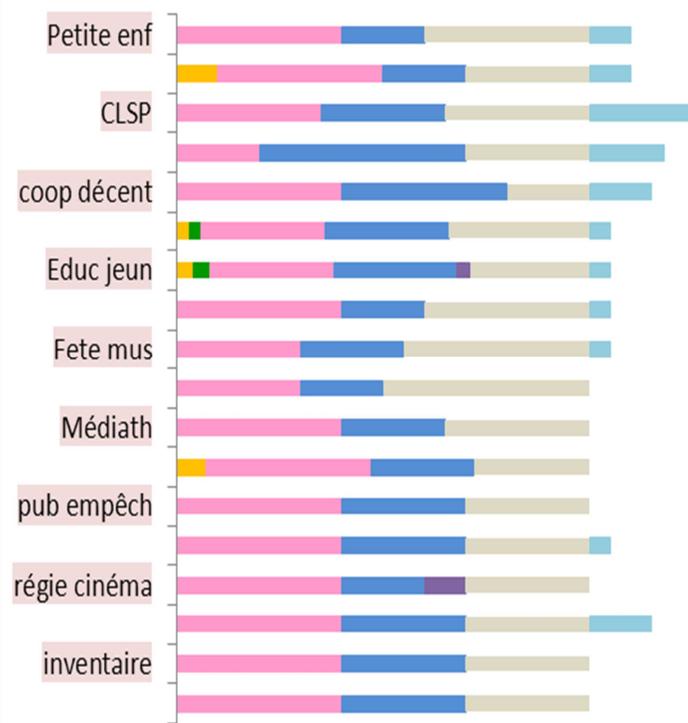
• Les Trophées du tri

Il s'agit d'un programme pédagogique que lance le SIVADES chaque année auprès du corps enseignant, de la maternelle au collège. Depuis 10 ans, 45 000 enfants ont été sensibilisés à l'éco-citoyenneté par le biais d'actions éducatives et environnementales à l'aide de modules pédagogiques sur des thématiques très variées.

Un concours complète ce programme éducatif en récompensant les travaux des écoles visant l'amélioration du tri sélectif dans leur établissement. Les lauréats ont reçu, de la part du SIVADES, une dotation financière par classe, un éco-trophée, un diplôme, un tee-shirt, une BD et une journée de divertissement dans un parc d'attraction local.

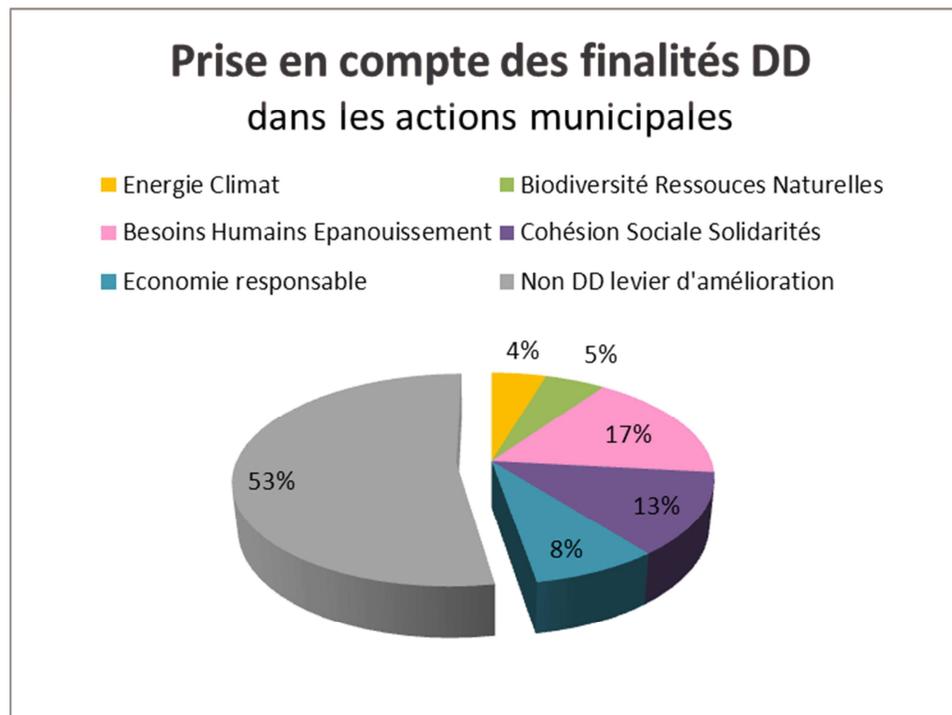
Thèmes	Indicateurs	unités	Tendances	Suivi annuel				objectifs
				2010	2011	2012	2013	
Précarité	Familles grassoises identifiées	Nb					26	
	Chèques d'eau attribués	Nb		0	0	0	86	
	Enquêtes habitat	Nb		94	83	44	45	
	Remises en état locaux	%		90	92	90	85	100%
Aides	Bénéficiaires aides légales (RSA ...)	Nb			160	383		
	Bénéficiaires facultatives (cantines, alim, secours)	Nb			1233	1608		
Personnes âgées	Soins à domicile (interventions)	Nb			26703	28381		
	Repas en foyer	Nb			14694	16009		
	Portage de repas à domicile.	Nb			46170	47265		
Petite enfance	Places d'accueil	Nb			275	307	339	
	Enfants inscrits	Nb			713	711		
	Entrées à la ludothèque	Nb			6565	7742		
Lieux de lien social intergénérat.	Espaces aménagés en jardins partagés	Nb		non communiqué				
	Familles adhérentes (jardins partagés)	Nb		non communiqué				
	Jeux d'enfants	Nb		9	9	9	9	
	Locaux mis à dispo ou salles polyvalentes	Nb						
	Fréquentation salles polyvalentes	%						
	Espaces Région Internet Citoyen	Nb		4	4	4	4	
Coopération décentralisée	Adhérents utilisateurs ERIC	Nb		74	184	184	156	
	Projets de coop. formalisés	Nb		1	2	2	3	4
Education sports-loisirs	Acteurs participants aux projets de coop.	Nb		2	2	4	4	10
	Enf. ayant bénéficiés d'animat. sportives	Nb						
	participants à l'appels à projets "Cité-Rêves"	Nb		67	92	47	35	
	Enf. handicapés (activité de sport ou loisir)	%			5	10	12	
	Postes auxiliaires de vie en milieu scolaire (ETP)	Nb		7	7	6,5		
	Enf. ayant bénéficiés d'animat. périscolaires	Nb			2137	2132	2212	
	Associations sous contrat (activités périscolaires)	Nb		6	5	5	5	
	Projets pédagogiques reconnus DD	Nb		1	1	1	7	75%
Culture ciblée	Chantiers jeunes	Nb		67	92	47	35	
	Elèves au conservatoire	Nb					468	
	Représentations / concerts (conservatoire)	Nb				8	19	
	Numérisation de fonds et ouvrages anciens	Nb		8	254	40	1246	
	Actions auprès des publics empêchés	Nb		2	2	2	3	
	Evénements de sensibilisation	Nb		non communiqué				

Récapitulatif



Le schéma ci-dessous représente une visualisation des actions menées et répertoriées par les services municipaux en 2013.

L'analyse des impacts sur les finalités du développement durable apparaît en couleur. La partie grise représente schématiquement la zone perfectible pour conduire l'ensemble des politiques publiques vers des actions répondant aux finalités et aux principes énoncés dans la Stratégie Nationale de Développement Durable.



- Les finalités :
- La satisfaction des besoins humains, l'épanouissement de tous
 - La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Elles arrivent en tête des préoccupations des services. On ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre « la satisfaction besoins essentiels et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins ». Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart. Au-delà de la satisfaction des besoins vitaux,

l'épanouissement suppose donner à chacun l'accès à la culture et aux pratiques culturelles.

Les 3 autres finalités sont à améliorer en adoptant des modes de consommation et de production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur terre. Il s'agit tout simplement de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien dans nos pratiques et de chercher des alternatives lorsqu'elles existent ou à orienter le progrès technique en ce sens